



GUIDE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN COMMUNICATION

DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTREAL

**« En persévérant on arrive à tout »
Théocrite (poète grec né vers 315)**

Illustration de la page couverture : tableau de Guillaume Delorme, peintre plasticien.
Galerie « on line » : <http://www.guillaume-delorme.com/index.html>.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
ABCDAIRE	2
1. INFORMATIONS GENERALES	5
1.1. Présentation de la Faculté de communication.....	5
1.2. Recherche et création	6
1.3. Ressources humaines	9
1.3.1. Professeurs réguliers	9
1.3.2. Professeurs associés	10
1.3.3. Personnel de soutien.....	10
2. LE PROGRAMME DE MAITRISE EN COMMUNICATION	11
2.1. La gestion du programme.....	11
2.1.1. La direction du programme	11
2.1.2. Le COMAIT	11
2.1.3. Le SCAE	11
2.2. Objectifs du programme	12
2.3. Capacité d'accueil et conditions d'admission	12
2.4. Structure et activités du programme.....	13
2.5. Aspects réglementaires	15
2.5.1. Inscription au programme et absence autorisée	15
2.5.2. Régime d'études et durée maximale des études	16
2.5.3. Modification d'inscription à un cours.....	16
2.5.4. Reconnaissance d'acquis.....	17
2.5.5. Modification et révision de note.....	17
2.5.6. Prolongation des études.....	17
2.5.7. Restrictions à la poursuite des études.....	18
3. LE MEMOIRE	19
3.1. Choix du sujet.....	19
3.2. Choix du directeur	19
3.3. Projet de mémoire (FCM7920).....	20
3.4. Types de mémoire.....	21
3.5. Exigences du mémoire	22
3.6. Langue de rédaction du mémoire.....	22
4. LA VIE ETUDIANTE	23
4.1. L'association étudiante (AÉMDC).....	23
4.2. La vie intellectuelle	23
4.2.1. Les « jeudis de la maîtrise ».....	23
4.2.2. La revue COMMposite	23
4.2.3. Le colloque annuel de l'AÉMDC.....	24
4.3. Les programmes d'échanges internationaux.....	24
5. SOUTIEN FINANCIER	24
5.1. Emplois.....	25
5.1.1. Assistantat de recherche.....	25

5.1.2.	Assistanat d'enseignement	25
5.1.3.	Monitorat de programme	25
5.1.4.	Emplois sur le campus	26
5.2.	Bourses d'études.....	26
5.2.1.	Programme de prêts et bourses du MELS	26
5.2.2.	Bourses d'excellence	26
6.	RESSOURCES DISPONIBLES	28
6.1.	Centre de documentation	28
6.2.	Laboratoire sectoriel.....	28
6.3.	Laboratoires de création sonore.....	29
	POUR CONCLURE... ..	30
7.	ANNEXES	31
7.1.	Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants.....	32
7.2.	Professeurs et spécialités de recherche.....	37
7.3.	Extrait du Règlement no 8 (article 7)	42

Remarque : dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

AVANT-PROPOS

Maintenant que vous avez été admis à la maîtrise, vous vous sentez peut-être perdu...Vous vous demandez déjà ce que représente un mémoire, comment choisir votre directeur de recherche, quelles sont les personnes ressources, comment financer vos études? Rien d'anormal à cela. Alors, pas de panique. Plus qu'un guide d'accueil, ce document se veut un outil qui vous accompagnera tout au long de votre cheminement. Quoi de mieux pour vous faire découvrir les mille et une facettes du programme de maîtrise en communication?

Que trouverez-vous dans ce guide?

En premier lieu, une présentation de la Faculté de communication, puis des renseignements sur votre cheminement d'études et le cadre réglementaire. À cela s'ajoutent des précisions sur les activités de recherche, le soutien financier et, enfin, sur la vie étudiante.

Alors, ouvrez les yeux et suivez le guide...

ABCDIAIRE

A comme Admission¹ : acte par lequel un candidat est admis à suivre une formation universitaire dans un programmes donné. Procédure validée par une inscription à un ou plusieurs cours.

B comme Bourses : plusieurs dizaines de programmes de bourses d'études viennent en aide financièrement aux étudiants dans la poursuite de leurs études universitaires. Ainsi, grâce à ses partenaires, la Fondation de l'UQAM remet annuellement plus d'un million de dollars en bourses d'études aux étudiants. À cela s'ajoute le programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du loisir et du sport, qui se veut le principal soutien financier de nombreux étudiants.

C comme Cours² : ensemble d'activités d'apprentissage (leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, stages, travail personnel, etc.) s'échelonnant normalement sur un trimestre et ayant une pondération de trois crédits. Un cours entre dans la composition d'un ou de plusieurs programmes.

D comme Diplôme : pour marquer votre succès, il vous sera remis à la fin de votre cheminement lors d'une cérémonie inoubliable.

E comme Encadrement : monitorat, ateliers, journées d'intégration, autant de moyens pour aider les étudiants à progresser dans leur apprentissage.

F comme Faculté³ : la Faculté de communication propose un projet académique dont l'objectif principal repose sur « la promotion et le développement de l'ensemble, de la recherche et de la création en communication tant au niveau des différentes formes de la communication sociale et publique que de la communication médiatisée ».

G comme Groupes : divers lieux vous permettent de vous impliquer et de participer à la vie uqamienne. En découvrant les nombreux groupes et associations étudiantes qui animent le campus, vous pourrez ainsi vous impliquer et socialiser.

H comme Halte-ami⁴ : un petit coup de blues? Des difficultés à surmonter? Ce centre d'écoute et de référence au sein de l'UQAM a pour mission de développer la prévention psychosociale. Il aide ainsi les étudiants à faire face à leurs difficultés et à s'adapter aux changements de leur environnement social.

I comme Inscription⁵ : une fois admis à votre programme d'études, vous devrez procéder à votre inscription en choisissant des cours dès le premier trimestre de votre

¹ Définition extraite du site: ww.registrariat.uqam.ca/candidat/terminologie.html.

² *Ibid.*

³ Informations extraites du site de la Faculté de communication : <http://www.facom.uqam.ca/>.

⁴ Informations extraites du site : http://www.ecoute.uqam.ca/centre_ect.htm.

⁵ Définition extraite du site: ww.registrariat.uqam.ca/candidat/terminologie.html.

programme. L'inscription est importante car elle confirme qu'après avoir été admis, vous acceptez l'offre d'admission dans ce programme d'études. Les modalités d'inscription sont expliquées dans un document que vous recevrez par courrier quelques semaines après la confirmation de votre admission.

J comme Jeudis de la maîtrise : ce sont des demi-journées qui permettent la rencontre et l'échange d'informations entre étudiants, de même qu'entre enseignants et étudiants du programme de maîtrise en communication.

K comme Karima : prénom de la personne qui a rédigé ce présent guide. Vraiment pas facile de trouver des mots commençant par la lettre K.

L comme Locaux : salles de cours, laboratoires, associations, bibliothèques sont autant d'endroits dans lesquels vous vivrez une grande partie de votre scolarité.

M comme Maîtrise : programme d'études de second cycle qui s'échelonne sur une durée normale de deux ans à temps complet et de quatre ans à temps partiel (incluant les trimestres d'été) et qui donne lieu à l'émission d'un grade de « maître ».

N comme Nouveaux étudiants : si vous en faites partie, c'est que vous débutez votre maîtrise. Nous vous souhaitons la bienvenue!

O comme Ombudsman : aussi appelé « protecteur universitaire », il désigne la personne qui possède le pouvoir d'agir au nom des autres. Si vous estimez être victime d'une injustice et que vous avez une plainte à formuler, c'est à lui qu'il faut vous adresser. Il reçoit les plaintes des membres de la communauté universitaire, examine le problème de manière « impartiale et objective » et recherche des solutions. Pour plus d'informations : www.ombudsman.uqam.ca.

P comme Pédagogie : à la maîtrise, les cours sont donnés le plus souvent sous la formule pédagogique du séminaire, c'est-à-dire qu'ils comportent une série de rencontres de discussion où la participation active des étudiants est privilégiée.

Q comme Qualité : ce qui caractérise le programme de maîtrise en communication de l'UQAM!

R comme Règlement no 18 : il porte sur les infractions de nature académique. En d'autres termes, il stipule que « tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, à l'occasion d'un examen, d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens du règlement ». Une infraction au règlement peut entraîner un échec à un travail ou à un cours, voire une expulsion du programme ou de l'UQAM! Mieux vaut être prévenu...

S comme Succès : pour y parvenir, il s'agit de persévérer, mais aussi de s'aérer l'esprit avec des activités et pourquoi pas ...sportives? Alors, n'hésitez pas à vous rendre au Centre sportif où piscine, salles d'entraînements, mur d'escalade vous permettront de

mettre durant quelques instants votre esprit de côté, d'expirer et de vous inspirer.

T comme Trimestre⁶ : période durant laquelle l'université poursuit des activités d'enseignement et celles qui leur sont reliées. L'année universitaire se divise en trois trimestres : celui d'été (mai à août), celui d'automne (fin août à décembre) et celui d'hiver (janvier à avril). Chaque trimestre dure normalement quinze semaines. Les étudiants hors Québec et étrangers doivent prévoir arriver à Montréal au moins deux semaines avant le début du trimestre.

U comme UQAM : ce lieu où vous « prendrez position » et où vous vivrez toutes sortes d'émotions.

V comme Volonté : parvenir au succès, c'est surtout une question de volonté. Et quand celle-ci n'est plus au rendez-vous, n'hésitez pas à en discuter avec la direction du programme. Elle se fera un plaisir de vous écouter.

W comme Wikipédia : encyclopédie universelle et multilingue libre rédigée par des bénévoles sur Internet. Source d'information intéressante, mais non scientifique, et nettement insuffisante pour la rédaction de vos travaux!

X comme X : mention sur le relevé de notes qui signifie « abandon autorisé ». Lorsque cette mention apparaît comme résultat à un cours ou à une activité, il s'agit d'un abandon autorisé en conformité avec les règlements en vigueur.

Y comme YO-YO : si la relation avec votre directeur de recherche connaît plus de bas que de hauts, il serait important d'en parler avec lui ou avec la direction du programme. Au pire, sachez que le Règlement no 8 des études de cycles supérieurs permet de changer de direction de recherche en cours d'études.

Z comme Zen : attitude à adopter pour poursuivre ses études. Elle vous permettra de vous imperméabiliser face au stress de la fin du trimestre ou des présentations orales. Alors, « zen soyons zen... »

⁶ Définition extraite du site: ww.registrariat.uqam.ca/candidat/terminologie.html.

1. Informations générales

1.1. Présentation de la Faculté de communication⁷

La **Faculté de communication** propose un projet académique dont l'objectif principal repose sur la promotion et le développement de l'enseignement, de la recherche et de la création en communication tant au niveau des différentes formes de la communication sociale et publique que de la communication médiatisée. La Faculté de communication regroupe, à l'heure actuelle, le Département de communication sociale et publique, l'École des médias et l'École des langues et propose de nombreux programmes d'études tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs.

Programmes d'études offerts

Pour la liste complète des programmes d'études offerts par la Faculté de communication, voir le site Internet du Registrariat à l'adresse : www.regis.uqam.ca.

L'une des grandes préoccupations de la Faculté concerne le développement et la mise en action de stratégies pédagogiques actuelles et dynamiques. C'est pourquoi, en plus d'offrir des salles de classe qui facilitent l'interaction et qui sont pourvues du matériel audiovisuel nécessaire, la Faculté développe actuellement plusieurs projets technopédagogiques. Ces projets, tels que la numérisation de données, le développement de sites Internet permettant l'enseignement à distance et l'implantation de logiciels à vocation particulière, assurent un enseignement dynamique à la fine pointe de la technologie.

Lieu d'appartenance des professeurs qui oeuvrent dans le vaste domaine de la communication sociale et publique, le **Département de communication sociale et publique** aborde, dans une approche intégrant à la fois les études interdisciplinaires et l'impact pratique de ces études, des thématiques cruciales de nos sociétés du point de vue de la communication, notamment les relations multiculturelles, la santé, les relations de pouvoir, les médiations des savoirs et des productions culturelles, le rôle des médiations technologiques dans la reconfiguration de l'espace public et privé, de même que les multiples enjeux éthiques reliés à ces thématiques.

L'**École des médias** regroupe de son côté des théoriciens et des praticiens voués à l'enseignement, à la recherche et à la création dans les domaines des médias : cinéma, journalisme, télévision, médias interactifs, stratégies de production culturelle et médiatique. Les formations qui y sont offertes, notamment en technologies interactives, en création numérique et en production cinématographique, jouissent d'une notoriété certaine depuis de nombreuses années.

L'excellence de l'enseignement, tant au Département de communication sociale et publique qu'à l'École des médias, est d'ailleurs démontrée par l'excellent taux de placement des diplômés ainsi que par leurs nombreuses réalisations professionnelles.

⁷ Informations extraites du site de la Faculté de communication : <http://www.facom.uqam.ca/>.

À l'extérieur de l'UQAM, la Faculté de communication a deux **partenaires privilégiés** : l'Institut national de l'image et du son (INIS) et l'Office national du film (ONF). Ces partenariats permettent aux étudiants de certains programmes d'études d'effectuer un stage ou de réaliser une partie de études dans un véritable milieu professionnel. En ce qui concerne le programme de maîtrise en communication, le protocole d'entente entre l'INIS et l'UQAM permet à certains étudiants du programme de faire d'un stage professionnel à l'INIS l'élément principal de leur mémoire-créditation, à condition toutefois que ces étudiants aient été préalablement admis à l'INIS (en plus de leur admission à l'UQAM).

1.2. Recherche et création⁸

L'existence de nombreuses unités de recherche et de création (chaires, Institut, centres d'études, groupes et laboratoires) à la Faculté de communication contribue à la qualité de l'encadrement des étudiants de deuxième et troisième cycles en communication. La liste suivante présente de façon succincte, par ordre alphabétique, chacune de ces unités de recherche et de création.

CERB

Lieu interdisciplinaire, le Centre d'études et de recherches sur le Brésil (CERB) rassemble, diffuse et soutient l'ensemble des projets concernant le Brésil, et ce, dans toutes les disciplines du savoir. Ces échanges de l'UQAM se font avec pas moins de 22 universités, instituts et centres de recherches brésiliens. Les projets de recherche, dont certains sont pris en charge par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dépassent le million de dollars et touchent plusieurs États brésiliens, de l'Amazonie au Rio Grande do Sul, en passant par ceux du Pará, de Bahia, du Minas Gerais et Goiás, São Paulo et Rio de Janeiro.

Chaire en relations publiques

La mission de la Chaire en relations publiques consiste à contribuer à la progression des connaissances, à la formation des étudiants et au débat public sur toutes les questions relatives à l'exercice du métier de relationniste et à son rôle dans la société québécoise. La Chaire mène notamment des recherches sur les questions et les enjeux liés aux conditions et à la pratique des relations publiques en fonction de la démocratisation de l'information dans la société. La Chaire regroupe dix centres d'études portant notamment sur l'analyse de presse, les relations de presse et la responsabilité sociale, le développement durable et l'éthique.

Chaire René-Malo en cinéma et en stratégies de production culturelle et médiatique

La Chaire René-Malo en cinéma et en stratégies de production culturelle et médiatique soutient le développement des jeunes créateurs en cinéma en appuyant la mise en œuvre et la réalisation d'initiatives et de mesures susceptibles de contribuer au

⁸ Les coordonnées de ces groupes, centres de recherche et chaires se trouvent sur le site Internet de la Faculté de communication à l'adresse : <http://www.facom.uqam.ca/recherche.html>.

foisonnement des talents d'ici. La Chaire René-Malo vient également en aide aux jeunes producteurs désireux d'œuvrer au rayonnement de la culture québécoise au Québec, au Canada et sur la scène internationale. En soutenant la formation de jeunes créateurs en cinéma et de jeunes producteurs, la Chaire René-Malo contribue ainsi à l'avancement des connaissances, stimule la créativité et l'innovation, et participe activement au leadership culturel du Québec.

Chaire Unesco-Bell en communication et développement international

La Chaire Unesco-Bell en communication et développement international s'inscrit dans le prolongement de la politique adoptée en 1989 par le Conseil général de l'Unesco visant la promotion des cultures démocratiques et le développement des infrastructures médiatiques, la libre expression, le pluralisme dans le traitement de l'information et de respect des droits de la personne. Dans ce contexte, la Chaire vise le décroisement et la multidisciplinarité dans les domaines de recherche, d'expertise et d'intervention suivants : accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC); usages sociaux des TIC; communication et développement international; politiques nationales de l'information; communication institutionnelle/organisationnelle; développement et gestion des médias. La Chaire Unesco-Bell fait partie du Réseau international des chaires Unesco en communication (ORBICOM), dont le Secrétariat général se trouve à l'UQAM depuis sa fondation en 1994.

CIAM

Le Centre interuniversitaire des arts médiatiques (CIAM), en synergie avec HEXAGRAM, propose des activités axées principalement sur la formation et la diffusion des connaissances dans le domaine des arts médiatiques.

COMAL

Le groupe de recherche Communications Amérique latine (COMAL) a été créé en février 2004. Il regroupe des professeurs-chercheurs de la Faculté intéressés à développer des programmes de formation et de recherche en collaboration avec des collègues d'Amérique latine. Il se donne également pour objectif d'offrir des cours et des séminaires aux étudiants québécois sur les théories et les systèmes de communication en Amérique latine.

CRIP

Le Centre de recherche en imagerie populaire (CRIP) est un organisme sans but lucratif dont le mandat est de documenter et de diffuser la culture populaire et les pratiques alternatives en communication. En plus de ses recherches iconographiques, le CRIP travaille à développer de nouveaux outils d'analyse et d'expérimentation dans le domaine des arts graphiques et de la communication sociale.

DEII

Le Laboratoire de développement d'environnements immersifs et interactifs (DEII) est un lieu d'expérimentation médiatique permettant la création d'œuvres interactives et la recherche fondamentale en psychologie de la perception et du comportement. Le programme est porté par deux axes, soit l'interactivité et la médiation (étude

psychophysiologique en immersion) et la création d'oeuvres immersives et interactives. Le DEII est rattaché au LMI.

GERSE

Le Groupe d'études et de recherches en sémiotique des espaces (GERSE) se consacre à l'étude des dispositifs de médiation, et plus particulièrement à l'analyse des rapports qu'entretiennent les espaces (les objets, l'habitat et la ville) avec le cinéma dans la structuration des individus et dans la (re)configuration générale de leurs pratiques.

GRICIS

Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information et la société (GRICIS) a comme objectif d'étudier la place et le rôle de l'information (au sens large) et de la communication dans la dynamique des sociétés contemporaines. Le groupe analyse particulièrement les transformations de l'interaction entre la production et la consommation de l'information, de la culture et de la communication sous l'impact des processus d'industrialisation, d'informatisation (implantation et déploiement des technologies d'information-communication (TIC) et de marchandisation.

GRM

Né en 1982, le Groupe de recherche sur les usages et cultures médiatiques (GRM) s'est donné pour objectif principal d'étudier les conditions sociales d'émergence, la formation et les transformations des usages et pratiques associés aux médias de communication dans la société actuelle. Il accorde une importance particulière aux pratiques de réception médiatique vécues dans le cadre de la vie quotidienne et aux phénomènes d'appropriation sociale des technologies d'information et de communication (TIC).

GRMS

Le Groupe de recherche en médiation sonore (GRMS) vise la recherche théorique et appliquée concernant les différents modèles de génération et d'organisation sonore dans un contexte de nouveaux médias. Le but consiste à développer une approche critique de la qualité des objets médiatiques ainsi générés. Ce groupe analyse et questionne la valeur, du point de vue de l'esthétique sonore, de différents modèles de génération sonore. Le GRMS est rattaché au LMI.

Groupe sur la communication et santé⁹

Un groupe de professeurs travaillent actuellement au développement de projets de recherche subventionnés dont les problématiques s'articulent autour de la thématique de la communication et de la santé.

HEXAGRAM

L'Institut de recherche/création en arts et technologies médiatiques (HEXAGRAM) est le plus important consortium universitaire canadien dédié à la recherche-création en arts médiatiques. Fondé par l'UQAM et l'Université Concordia, il regroupe 75 artistes-chercheurs en milieu universitaire, assistés de plus de 300 étudiants de deuxième et

⁹ Pour plus d'informations, veuillez consulter le Plan de développement de la Faculté de communication (1995), disponible au décanat de la Faculté.

troisième cycles, qui se penchent sur l'utilisation et l'exploitation des technologies dans les divers médias : son, nouveaux médias, cinéma, télévision, imagerie artificielle, arts de la scène et du spectacle, jeux interactifs, etc.

LabCMO

La création du Laboratoire sur la communication médiatisée par ordinateur (LabCMO) est le résultat d'un projet de recherche financé par le CRSH. Mis en place à l'été 2001, il constitue un lieu d'expérimentation socio-technique à l'intersection des domaines de l'informatique libre et de la communication médiatisée par ordinateur (CMO). Le LabCMO est rattaché au GRM.

LCA

Le Laboratoire de communautique appliquée (LCA) a été fondé en juin 2000 avec la mission de faire de la recherche, du développement et de la formation en communautique et en informatique sociale dans une perspective d'innovation et d'amélioration de la performance des groupes en situation de travail collaboratif. Son objectif principal consiste à implanter les technologies de l'information et des communications de façon à prendre en compte les facteurs humains et sociaux au sein des organisations dans le but de transformer leurs processus communicationnels et informationnels.

LMI

Le Laboratoire de médias interactifs (LMI) a pour but de promouvoir le développement de l'étude, de la recherche, de la création et de la formation dans le domaine des nouveaux médias : multimédia interactif, création sonore, communautés virtuelles, spectacle vivant, télévision interactive, réalité virtuelle.

1.3. Ressources humaines

1.3.1. Professeurs réguliers

Tous les professeurs du Département de communication sociale et publique et de l'École des médias¹⁰ peuvent dispenser des cours et encadrer, en tant que directeurs ou co-directeurs, les étudiants du programme de maîtrise en communication.

Au cours des dernières années, le programme de maîtrise en communication a recensé les divers intérêts de recherche de ses professeurs. Ce travail a permis d'articuler les travaux de recherche et de création autour de grands axes qui témoignent de l'orientation actuelle des recherches et des productions réalisées au sein du programme de maîtrise en communication :

- communication et études des médias;
- communication et intervention psychosociale;

¹⁰ La liste des professeurs ainsi que leurs spécialités se trouvent en annexe du présent document (liste en date de mai 2007). Pour une liste à jour, veuillez consulter les sites Internet du Département de communication sociale et publique (www.dccsp.uqam.ca) et de l'École des médias (www.edm.uqam.ca).

- communication scientifique;
- communication et santé;
- communication interpersonnelle et organisationnelle;
- communications internationales et interculturelles;
- éducation aux médias;
- études des réseaux sociaux;
- nouvelles technologies et communications;
- sémiologie et analyse des productions culturelles;
- recherche-crédation en médias.

1.3.2. Professeurs associés

Le Département de communication sociale et publique et l'École des médias comptent également un certain nombre de professeurs associés, c'est-à-dire de chercheurs qui ne sont pas à l'emploi de l'Université en tant que professeurs, mais qui, en raison de leurs compétences et de leur expertise, sont associés aux activités d'enseignement, de recherche et de création de la Faculté de communication. Plusieurs de ces professeurs associés enseignent au sein du programme de maîtrise en communication et peuvent co-diriger des mémoires.

1.3.3. Personnel de soutien

À la Faculté, le personnel de soutien contribue d'une façon significative au bon fonctionnement du programme et à l'encadrement des étudiants. Actuellement, les membres du personnel de soutien associé au programme de maîtrise en communication sont : Danielle Gariépy, assistante à la gestion de programme aux études avancées, et Madeleine Chambaud, assistante administrative à la Faculté.

Des questions? Parlez à Danielle...

Danielle Gariépy est à la fois votre agente d'information et votre principale conseillère. Si vous ne savez pas comment vous diriger à travers votre cheminement, ou si vous avez des questions sur votre inscription, votre choix de cours, votre mémoire, etc., c'est à Danielle qu'il faut d'abord vous adresser (local J-1775).

2. Le programme de maîtrise en communication

2.1. La gestion du programme

2.1.1. La direction du programme

La direction du programme a pour mandat général d'assumer la gestion du programme. Dans les faits, il s'agit d'une lourde responsabilité puisque la direction du programme doit notamment présider le comité de programme (**COMAIT**) et le Sous-comité

Mais le sujet est délicat...à qui en parler?

Si vous éprouvez des problèmes particuliers concernant votre cheminement ou votre relation avec votre directeur et que vous ne savez pas à qui en parler, la porte de Michèle-Isis est toujours ouverte pour vous recevoir. N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous avec elle, vous le regretterez pas!

d'admission et d'évaluation du programme (**SCAE**), coordonner l'ensemble des activités pédagogiques des étudiants, veiller à ce que chaque étudiant ait un directeur de recherche et voir à l'accueil et à l'encadrement des étudiants et à leur évaluation globale. Le mandat de la direction du programme est de trois ans. Actuellement, la direction du programme est assumée par Michèle-Isis Brouillet.

2.1.2. Le COMAIT

Qu'est-ce que le COMAIT? C'est le comité de programme de la maîtrise en communication. Le COMAIT est l'organisme qui **assume la responsabilité générale du programme**. Il est composé d'un nombre égal de professeurs et d'étudiants, auxquels peuvent s'ajouter des chargés de cours ou des membres du milieu socio-économique. Au sein du COMAIT sont débattues, entre autres, des questions qui traitent du choix de cours optionnels à offrir aux trimestres à venir, d'éventuelles réorientations du programme de maîtrise ou encore des problèmes liés au cheminement académique des étudiants. Des questions qui, en somme, touchent directement la teneur et la qualité des enseignements dispensés à la maîtrise.

Vous voulez vous impliquer?

Au début du trimestre d'automne, l'association étudiante organise une assemblée en vue d'élire les membres étudiants qui siégeront sur le COMAIT durant l'année. Si vous désirez vous impliquer dans la vie académique du programme, n'hésitez pas à soumettre votre candidature. Les discussions y sont toujours fort intéressantes, et souvent animées!

2.1.3. Le SCAE

Contrairement au COMAIT, le Sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE) est composé exclusivement de professeurs membres du COMAIT, incluant la direction du programme. C'est au SCAE qu'incombe la responsabilité générale de l'admission au programme et de la réalisation des activités de recherche des étudiants. À titre d'exemple, c'est le SCAE qui détermine les cours et les activités du programme

qui peuvent faire l'objet de reconnaissance d'acquis, qui reçoit et approuve les sujets de mémoire, qui définit et précise les conditions de cheminement à temps complet et de cheminement à temps partiel, qui se prononce sur les demandes d'absence et les demandes de prolongation présentées par les étudiants et qui nomme les membres du jury d'évaluation des mémoires.

2.2. Objectifs du programme

Le programme de maîtrise en communication comporte 45 crédits et propose aux étudiants deux profils : un **profil recherche** (3479) et un **profil recherche-crédation en média expérimental** (3279)¹¹.

Perspectives professionnelles?

En tant que diplômé de ce programme, vous serez en mesure d'exercer diverses fonctions liées au domaine des communications au sein d'organisations publiques, privées ou communautaires : recherche, enseignement et formation; planification, réalisation et évaluation de processus de travail ou d'intervention; création et diffusion médiatique; évaluation et implantation de technologies de communication; etc.

Le programme de maîtrise en communication de l'UQAM aborde « la communication à la fois comme champ d'études, par le biais de diverses traditions disciplinaires, et comme discipline constituée ». Le programme « offre une formation axée sur le savoir reconnu et sur les courants émergents qui viennent le

questionner et le renouveler. »

De façon plus spécifique, en tant que diplômé de la maîtrise en communication, vous :

- aurez acquis des **connaissances approfondies** de différentes épistémologies, théories et méthodologies liées au champ des études de la communication, de même que des connaissances spécifiques relatives à ses différents domaines et à leurs interrelations : communication interpersonnelle, communication organisationnelle, communication médiatique, communication interculturelle et internationale, etc.;
- aurez renforcé vos **capacités d'analyse, de synthèse et de communication** écrite et orale;
- plus spécifiquement, à travers la réalisation de votre mémoire de recherche, d'intervention (ou de recherche-action) ou de création, aurez développé une **compréhension fine d'un phénomène donné, votre autonomie intellectuelle, votre esprit critique et le sens de l'innovation.** »

2.3. Capacité d'accueil et conditions d'admission

Tout comme la plupart des programmes d'études offerts par la Faculté de communication, le programme de maîtrise est contingenté. En effet, chaque année,

¹¹ Un troisième profil, dédié aux études cinématographiques, est présentement en développement et pourrait être offert à partir de l'automne 2008, sous réserve d'approbation par les instances concernées.

seulement 50 personnes sont admises dans le profil recherche, 16 dans le profil recherche-cr ation en m dia exp rimental et 3   5 le sont en prop deutique. En outre, 4   6 candidats provenant de l' tranger peuvent  tre admis chaque ann e. De cette fa on, la capacit  d'accueil du programme respecte la capacit  d'encadrement des professeurs impliqu s dans le programme et assure   tous les  tudiants un encadrement ad quat durant leurs  tudes.

L'admission au programme de ma trise en communication a lieu une fois par an et la date limite pour d poser une demande d'admission est le **1er f vrier**. Pour ce faire, tous les candidats doivent compl ter le formulaire de demande d'admission disponible au Registrariat de l'UQAM et annexer une **lettre d'intention de trois   cinq pages** contenant les trois  l ments suivants :

- pr sentation de la trajectoire acad mique et professionnelle. Dans le cas des candidats au profil recherche-cr ation en m dia exp rimental, cette pr sentation doit faire la d monstration de connaissances et d'une pratique en cr ation m diatique;
- pr sentation des int r ts de recherche ou de cr ation et de leur pertinence communicationnelle en g n ral;
- pr sentation montrant l'ad quation entre les int r ts de recherche ou de cr ation du candidat et les objectifs et activit s du programme.

Les candidats n'ayant pas les connaissances suffisantes ou poss dant une moyenne acad mique inf rieure   3.2/4.3 pourraient se voir imposer la poursuite – et la r ussite – de cours d'appoint (six cr dits ou moins) ou d'une prop deutique (plus de six cr dits) avant leur admission d finitive au programme.

Pour des informations sur l'admission et les conditions d'admission du programme, nous vous sugg rons de consulter le site du Registrariat   l'adresse www.regis.uqam.ca.

2.4. Structure et activit s du programme

Le tableau suivant r sume la structure et les activit s du programme de ma trise en communication.

Profil recherche-cr�ation en m�dia exp�rimental (3279) Avec mention sur le dipl�me	Profil recherche* (3479) Sans mention sur le dipl�me
FORMATION G�N�RALE – 9 cr�dits	
le cours suivant (trois cr�dits) : FCM7000 �tudes en communication : aspects �pist�mologiques, m�thodologiques et critiques	
un cours parmi les suivants (trois cr�dits) : COM7016 Approches psychosociologiques en communication (FCM7000) COM7017 Approches s�miotiques en communication (FCM700)	

<p>COM7018 Approches anthropologiques en communication (FCM7000) EDM7019 Approches sociopolitiques en communication (FCM7000) EDM7020 Approches théoriques en communication médiatique (FCM7000)</p>	
<p>le cours suivant (trois crédits) : EDM7109 Stratégies de recherche- création</p>	<p>un cours parmi les suivants (trois crédits) : FCM7106 Stratégies de recherche quantitative FCM7107 Stratégies de recherche qualitative FCM7108 Stratégies de recherche intervention EDM7109 Stratégies de recherche-création</p>
<p>FORMATION SPÉCIFIQUE – 12 crédits</p>	
<p>au moins un cours parmi les suivants (trois à neuf crédits) : EDM7110 Séminaire de recherche- création sur l'image EDM7111 Séminaire de recherche- création sur le son EDM7112 Séminaire de recherche- création sur l'interactivité</p> <p>au moins un cours parmi les suivants (trois à six crédits) : EDM7803 Stage de recherche- création I EDM7804 Stage de recherche- création II</p> <p>jusqu'à deux cours parmi tous les cours de la Formation spécifique du PROFIL RECHERCHE (jusqu'à six crédits) ou tout autre cours choisi parmi ceux de la Formation générale</p>	<p>quatre cours parmi les suivants (12 crédits) : COM7525 Communication internationale et développement COM7606 Étude des réseaux humains en communication COM7611 Communication interpersonnelle COM7631 Communication organisationnelle COM7632 Communication et pouvoir dans les organisations COM7633 Communication et enjeux relationnels au travail COM7634 Communication et interventions en milieux de travail COM7635 Communication et éthique appliquée COM8110 Recherches féministes en communication COM8115 Aspects symboliques de la communication COM8121 Communication, interculturalité et pluralisme ethnique COM8122 Séminaire d'anthropologie sur des objets communicationnels COM8123 Identité et altérité en terrains COM8145 Communication et relations publiques EDM7506 Communication, science, culture et médias EDM7507 Politiques des communications et contexte économique EDM7508 Technologies de communication et société EDM7814 Approches théoriques et méthodologiques de la réception EDM8000 Cultures, idéologies et médias aux États-Unis EDM8100 Cinéma et signification EDM8130 Communication et journalisme</p>

	EDM8131 Communication, normativité, éthique et journalisme FCM7516 Analyse des productions culturelles FCM7905 Lectures dirigées FCM790X Séminaire de recherche en communication FCM7909 Stage de recherche FCM7910 Stage à l'international (6 cr.) ou tout autre cours choisi parmi ceux de la Formation générale, de la Formation spécifique du PROFIL RECHERCHE-CRÉATION EN MÉDIA EXPÉRIMENTAL ou en dehors du programme avec l'accord de la direction du programme.
ACTIVITÉS DE RECHERCHE – 24 crédits	
le cours suivant (trois crédits) : FCM7920 Projet de mémoire	
Mémoire de création (21 cr.)	Mémoire de recherche (21 cr.) ou Mémoire d'intervention ou de recherche-action (21 cr.) ou Mémoire de création (21 cr.)

* Le profil recherche permet la réalisation d'un mémoire de recherche, d'un mémoire d'intervention (ou de recherche-action) ou d'un mémoire de création, tel que le stipule l'article 7.3 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs (juin 2006).

2.5. Aspects réglementaires

Les programmes de cycles supérieurs sont régis par le Règlement no 8 des études de cycles supérieurs. Les informations présentées dans les paragraphes qui suivent en sont extraites. L'article 7 du Règlement no 8, qui traite particulièrement des programmes de maîtrise, est d'ailleurs reproduit intégralement à l'annexe 3 du présent document.

2.5.1. Inscription au programme et absence autorisée

Vous devez obligatoirement vous inscrire à chacun des trois trimestres, incluant le trimestre d'été, et ce, même si vous occupez un travail durant l'été. Vous pouvez cependant, dans certaines conditions, ne pas vous inscrire à un ou plusieurs trimestres donnés si vous avez obtenu une autorisation à cet effet. C'est ce qu'on appelle une « absence autorisée ». Vous avez en effet le droit d'être absent pendant un maximum de trois trimestres (consécutifs ou non) durant votre programme. La période d'absence autorisée n'est pas prise en compte dans le calcul de la durée des études ni dans celui des délais imposés par certaines conditions particulières. Une absence à un quatrième

trimestre ferme toutefois votre dossier.

Pour obtenir cette autorisation, vous devez en faire la demande en complétant un formulaire disponible au secrétariat du programme. Le SCAE se prononcera ensuite sur votre demande et informera le Registrariat de sa décision. Les motifs pouvant être invoqués sont la maladie, ainsi que des obligations professionnelles ou familiales.

Vous pouvez également, le cas échéant, vous prévaloir d'un congé de maternité ou de paternité d'une durée de deux trimestres consécutifs. Vous n'avez alors pas à vous inscrire à votre programme durant ce congé et cette période d'absence ne comptera pas dans la durée maximale des études. L'adoption d'un enfant donne aussi droit à un congé de deux trimestres consécutifs.

2.5.2. Régime d'études et durée maximale des études

La durée maximale des études dans un programme de maîtrise est de deux ans (six trimestres) à temps complet et de quatre ans (douze trimestres) à temps partiel. Toute

Temps complet ou temps partiel?

Aux cycles supérieurs, le régime d'études est déterminé par la déclaration de l'étudiant et non par l'inscription à un nombre de crédits. C'est donc à vous de déterminer si vous consacrez la majeure partie de votre temps à vos études, auquel cas vous devriez être inscrit à temps complet. Et attention, chaque régime d'études a ses avantages et ses inconvénients. Par exemple, si le régime d'études à temps partiel donne « plus de temps », il vous rend par contre inadmissible à la quasi totalité des programmes de bourses.

inscription allant au delà de cette durée constitue une prolongation d'études qui nécessite une autorisation. Sachez qu'un changement de régime d'études est possible durant votre cheminement, mais vous devrez soumettre et justifier votre demande auprès du Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) qui prendra la décision finale. Si la demande

est acceptée, vous serez avisé de la nouvelle durée restante de vos études à l'intérieur du programme.

2.5.3. Modification d'inscription à un cours

Toute modification d'inscription à un cours (ajout, retrait, etc.) doit être faite auprès de l'assistance à la gestion du programme durant la période établie par le calendrier universitaire pour l'année en cours. Pour les trimestres d'automne et d'hiver, la période de modification d'inscription avec remboursement (y compris l'annulation de cours) commence le jour du début officiel des cours et se termine à la fin du 11^{ème} jour ouvrable qui suit. La période d'abandon autorisée sans mention d'échec ni remboursement se termine généralement avant la fin de la 10^{ème} semaine de cours.

2.5.4. Reconnaissance d'acquis

Si, au moment de votre admission au programme de maîtrise, vous avez déjà suivi des cours de cycles supérieurs ou si vous avez une expérience professionnelle pertinente, vous auriez peut-être droit à une reconnaissance d'acquis. La reconnaissance d'acquis repose sur le principe qu'il est possible de soustraire un étudiant à l'obligation de suivre des activités conduisant à une formation ou à des connaissances déjà acquises au moment de sa première inscription au programme. Cette formation et ces connaissances peuvent avoir été acquises dans le cadre d'une activité réussie ou dans un milieu de travail. Toute demande de reconnaissance d'acquis doit être faite par l'étudiant avant la première inscription au programme et adressée à la direction du programme, qui se prononcera sur la demande de l'étudiant. Si elle est acceptée, la reconnaissance d'acquis peut donner lieu à l'un ou l'autre des effets suivants : l'exemption, la substitution, le transfert, le report, l'intégration et l'insertion.

2.5.5. Modification et révision de note

Si vous avez reçu une note pour un cours ou une activité et que vous souhaitez en obtenir la modification, vous devez en faire la demande auprès du secrétariat du programme dans les 30 jours ouvrables suivant le jour où cette note vous a été communiquée officiellement par le Registrariat. Vous devrez toutefois déposer une demande formelle et expliciter les raisons qui justifient votre demande.

La procédure comporte deux étapes. La **demande de modification** est d'abord transmise à l'enseignant concerné qui doit étudier la demande et y répondre dans les 10 jours ouvrables suivant la date où la demande a été déposée par vous au secrétariat du programme. Si, suite à la réponse de l'enseignant, vous n'êtes toujours pas satisfait du résultat, vous pouvez passer à la deuxième étape en procédant à une **demande de révision** de note dans le mois qui suit la réponse donnée par l'enseignant à votre demande de modification de note. La demande est alors transmise, le cas échéant, au département ou à la Faculté qui dispense l'activité afin qu'un comité de révision soit formé et étudie votre demande. Le comité de révision dispose alors de 20 jours ouvrables pour prendre une décision et cette décision est irrévocable.

2.5.6. Prolongation des études

Si vous approchez de la durée maximale des études permise et que vous prévoyez ne pas pouvoir déposer à temps votre mémoire, vous pouvez faire une demande de prolongation d'études. La durée totale des prolongations accordées ne peut toutefois pas excéder trois trimestres, et ce, peu importe le régime d'études.

La demande de prolongation doit être transmise **au moins un mois avant le début du dernier trimestre de votre programme**. Le formulaire de demande de prolongation d'études, disponible au secrétariat du programme, doit être accompagné d'une lettre de votre part expliquant les raisons qui ont motivé cette demande et d'un calendrier académique.

La demande sera alors examinée par le SCAE et acceptée dans la mesure où les activités encore à réaliser peuvent être raisonnablement complétées à l'intérieur du délai de prolongation demandé. La décision du SCAE est ensuite transmise au Registrariat. Sachez que si votre demande est refusée, vous pouvez demander une révision de la décision auprès du doyen de la Faculté, dont la décision sera alors finale et sans appel.

2.5.7. Restrictions à la poursuite des études

Si après votre deuxième trimestre, vous n'avez toujours pas trouvé de directeur de recherche ou si votre rendement est jugé insatisfaisant, vous pourriez être assujetti par le SCAE à certaines exigences particulières dans la poursuite de vos études. Le délai octroyé pour satisfaire aux exigences particulières de cheminement imposées est généralement d'un trimestre. Exceptionnellement, ce délai peut être porté à deux trimestres, incluant le trimestre où l'avertissement est donné, sur recommandation de la direction du programme et après autorisation du doyen de la Faculté.

Moyenne cumulative et exclusion du programme

En vertu de l'article 10.3 du Règlement no 8, tout étudiant est automatiquement exclu de son programme si sa moyenne cumulative est inférieure à 2,7 sur 4,3 après six crédits d'études.

Si après votre période de probation, vous n'avez toujours pas satisfait aux exigences particulières, vous serez exclu du programme. Notez qu'un étudiant exclu d'un programme ne peut suivre d'activités, ni être réadmis au programme, avant qu'un délai de 12 mois ne se soit écoulé depuis le trimestre d'exclusion et que l'étudiant exclu ne peut être réadmis dans ce même programme qu'une seule fois.

3. Le mémoire

3.1. Choix du sujet

Le choix du sujet de recherche demeure sans conteste l'une des étapes les plus importantes de votre cheminement académique. C'est pourquoi vous tirerez avantage à le choisir le plus tôt possible. Par ailleurs, le choix de votre sujet est une décision qui VOUS regarde principalement, bien qu'elle se prenne de concert avec votre directeur de recherche. Si vous envisagez plusieurs sujets, il vous faut établir un ordre d'importance et mettre en exergue l'intérêt qu'il suscite en vous, s'il est considéré comme fondamental dans le contexte actuel du domaine de la communication, etc.

Sachez également que votre sujet risque d'évoluer durant vos études. C'est normal. Les discussions avec votre directeur de recherche, avec d'autres professeurs, avec vos collègues étudiants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des cours, pourront vous amener à revoir votre sujet, à le préciser ou à le modifier quelque peu. Dans certains cours, vous pourrez sûrement relier vos travaux à votre sujet de recherche. Tant mieux pour vous! Ceci sera certainement bénéfique. Mais rappelez-vous que dans le choix du sujet, la plus grande erreur concerne souvent son envergure. En effet, un sujet trop restreint vous empêchera d'explorer de nouvelles approches, alors qu'un sujet trop vaste risque de vous entraîner dans des lectures et des discussions interminables.

Pour en savoir plus...

La division du soutien à l'apprentissage des Services à la vie étudiante a élaboré trois fiches d'information destinées aux étudiants de cycles supérieurs :

- *Le choix du sujet*
- *Le choix du domaine*
- *Le choix du directeur*

Très complètes, ces fiches contiennent de précieux conseils et des éléments de réflexion qui font...réfléchir. À consulter à l'adresse : <http://www.sve.uqam.ca/aide-apprentissage/documents.html>.

3.2. Choix du directeur

Tout comme le choix du sujet, le choix du directeur doit se faire idéalement au début de votre cheminement. Vous devez choisir votre directeur de recherche parmi tous les professeurs de la Faculté de communication qui sont habilités à diriger ou à co-diriger des mémoires de maîtrise. La direction du programme tient à cet effet une liste et met à la disposition des étudiants un document faisant état des domaines de spécialisation des professeurs et de leurs intérêts en matière de recherche (document disponible au secrétariat du programme). Une telle liste se trouve également au Centre de documentation (local J-1220). Cette dernière est d'ailleurs plus complète puisqu'elle recense en outre tous les mémoires dirigés par chaque professeur. À l'intérieur du programme, vous aurez aussi sûrement l'occasion de rencontrer d'autres étudiants dirigés ou ayant été dirigés par ces mêmes professeurs. Ceux-ci pourront sans doute vous donner de précieux conseils. À partir de l'ensemble de ces informations, vous pourrez plus facilement identifier certains professeurs susceptibles d'être proches de

vos intérêts et prendre rendez-vous avec eux.

Lors de ces rencontres, qui se veulent exploratoires, il s'agira de présenter votre sujet de recherche et de demander aux professeurs de vous faire part de leurs suggestions, de leurs disponibilités et de leurs attentes envers les étudiants qu'ils dirigent. Si un professeur vous suggère un sujet lié à ses propres travaux, il vous faudra prendre le soin d'identifier les tâches reliées à votre mémoire et celles qui concernent de manière informelle les recherches du directeur. Vous pourrez par la suite prendre le temps de réfléchir afin de savoir quel sera le professeur le plus apte à diriger votre recherche. Mais ne prenez pas trop de temps. Certains professeurs sont très en demande et encadrent déjà beaucoup d'étudiants de maîtrise ou de doctorat. Ils pourraient refuser de vous diriger, faute de temps.

Une fois votre directeur choisi, nous vous conseillons de fixer avec lui des rencontres régulières afin de vous aider à progresser dans votre travail. Ceci vous poussera aussi à travailler de manière régulière sur votre mémoire! Dans le cas où vous n'auriez pas trouvé de directeur de recherche, vous pouvez être amené à modifier votre sujet afin de l'adapter aux intérêts de recherche des professeurs que vous avez rencontrés. Par ailleurs, si votre choix s'est arrêté sur un professeur qui ne détient pas de doctorat, il ne pourra que codiriger votre recherche, mais il saura vous suggérer le nom d'un autre professeur qui pourra en assumer la direction.

Finalement, il arrive que le choix du directeur s'effectue d'une manière incertaine et que les intérêts de l'un ou de l'autre se modifient au cours de votre cheminement d'études. Bien qu'une telle situation soit rare, il peut néanmoins arriver que des événements vous obligent à repenser le choix de votre directeur. Dans une telle situation, sachez qu'il est possible de modifier le choix de votre directeur de recherche. Vous devriez alors toutefois en discuter d'abord avec la ou les personnes impliquées, puis avec la direction du programme.

3.3. Projet de mémoire (FCM7920)

La présentation de votre projet de mémoire constitue une étape déterminante dans votre cheminement à la maîtrise. Celle-ci se fait dans le cadre d'une activité de trois crédits durant laquelle vous devrez rédiger un document qui présente de façon précise votre projet. Rédigé selon les règles approuvées par le programme, ce document d'une trentaine de pages devra en contenir les éléments suivants :

- présentation de la problématique de départ et des questions de recherche;
- identification du cadre de référence (aspects théoriques et conceptuels) servant à appréhender l'objet (incluant la définition des concepts-clés);
- présentation et justification de la méthodologie, tant en termes d'approche que de recueil et d'analyse des données.

Suite à l'approbation par votre directeur de recherche, votre projet de mémoire sera soumis pour évaluation à un jury composé de trois professeurs, dont votre directeur de

recherche. Cette évaluation donnera lieu à réunion de discussion qui pourra, selon votre choix, être publique ou non. Bien qu'elle puisse peut-être vous paraître intimidante, cette discussion vous permettra de profiter des conseils et suggestions de plusieurs professeurs dont les différents points de vue pourront certainement contribuer à la qualité de votre démarche scientifique.

3.4. Types de mémoire

La réalisation du mémoire est toutefois le principal défi posé à l'étudiant de maîtrise. En vertu du paragraphe 1.6.2.3. du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, le mémoire est « un exposé écrit issu de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention démontrant que son auteure, auteur a acquis la compétence et les attributs requis pour l'obtention d'une maîtrise.» Dans le programme de maîtrise en communication, le mémoire peut prendre trois formes distinctes, selon le profil auquel vous êtes inscrit.¹²

Le **mémoire de recherche** est un exposé écrit de travaux de recherche qui démontre la capacité d'analyse critique d'une personne et son aptitude à contribuer à l'évolution d'un domaine de recherche. En tant qu'activité majeure de formation de certains programmes de maîtrise, le mémoire de recherche doit aussi démontrer que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche.

Pour en savoir plus...

Consultez l'annexe 3 du présent guide qui contient l'intégralité de l'article 7 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs relatif aux programmes de maîtrise. Vous y trouverez notamment la description du processus d'évaluation des mémoires.

Le **mémoire de création** consiste en la conception, la production et la diffusion d'une œuvre ou d'un travail équivalent, accompagné d'un texte de réflexion ou d'une élaboration théorique, selon les exigences propres à chaque programme. Ce texte écrit doit démontrer la capacité de l'étudiant de mener une réflexion critique, de constituer un apport à l'étude des relations théorie-pratique et de contribuer à l'avancement des connaissances dans un champ reconnu, qu'il soit artistique, médiatique, littéraire ou autre.

Le **mémoire d'intervention ou de recherche-action** consiste en la réalisation d'un projet ou d'une pratique à un espace social, économique, politique, culturel, artistique ou autre et commentée dans un texte écrit. Le mémoire d'intervention ou de recherche-action permet l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques dans des domaines divers et il combine l'acquisition des habiletés de recherche avec celles de l'intervention. Le texte écrit doit démontrer la capacité de l'étudiant de mener une réflexion critique et doit contribuer à l'évolution d'un domaine d'intervention.

¹² Rappelons que le profil recherche permet les trois types de mémoire (mémoire de recherche, mémoire de création, mémoire d'intervention ou de recherche-action) alors que le profil recherche-crédation en média expérimental ne permet que le mémoire-crédation.

3.5. Exigences du mémoire

En termes d'exigences, votre mémoire doit répondre aux objectifs du programme et s'inscrire clairement dans une recherche sur la communication. Il doit également respecter certaines règles de présentation matérielle décrites dans l'ouvrage de Chantal Bouthat¹³, disponible pour consultation à la bibliothèque de l'UQAM et pour achat à la COOP.

3.6. Langue de rédaction du mémoire

De façon habituelle, le mémoire doit être rédigé en français. Toutefois, si votre langue maternelle est une langue autre que le français, vous pourriez, de façon exceptionnelle et sur recommandation de votre directeur de recherche, être autorisé par le SCAE à rédiger votre travail de recherche dans une autre langue. Cette autorisation ne pourra toutefois vous être accordée que si votre encadrement et l'évaluation de vos travaux peuvent être assurés dans la langue choisie. Dans ce cas, votre mémoire devra comprendre au moins une page titre et un résumé rédigé en français. Ce résumé devra alors présenter les idées maitresses et les conclusions de votre recherche.

¹³ C. Bouthat (1993), *Guide de présentation des mémoires et thèses*, Montréal, Université du Québec à Montréal. Pour la citation de documents électroniques, nous vous référons au site des bibliothèques de l'UQAM : http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer.html. Il s'agit d'un élément que l'ouvrage de Bouthat ne présente pas.

4. La vie étudiante

4.1. L'association étudiante (AÉMDC)

L'Association des étudiant(e)s de la maîtrise et du doctorat en communication (AÉMDC) regroupe tous les étudiants inscrits à l'un ou l'autre de ces deux programmes. L'AÉMDC a pour mission de promouvoir, de protéger et de développer les intérêts matériels, pédagogiques, économiques, sociaux, politiques et culturels des étudiants qui en sont membres. Elle représente également les intérêts de tous les étudiants de la maîtrise et du doctorat en communication lors des réunions de l'Association facultaire étudiante des Lettres, Langues et Communications de l'UQAM (AFELLC). Chaque année, l'AÉMDC organise plusieurs événements - les « 5 à 7 », cabane à sucre, etc. – qui permettent l'échange, la discussion... et le plaisir! L'AÉMDC offre également à tous les ans quatre

Vive le logiciel libre!

Le site Internet de l'Association des étudiant(e)s de la maîtrise et du doctorat en communication a été conçu avec le logiciel libre Drupal. Le site est dynamique et participatif, ce qui signifie que vous pourrez contribuer aux sections dédiées. Il a été réalisé grâce à la participation financière de l'AÉMDC et des programmes de maîtrise et de doctorat. Il se trouve à l'adresse : http://www.er.uqam.ca/nobel/aemd/drupal_aemd/node.

bourses d'études pouvant aller jusqu'à 500 \$ chacune, soit deux bourses durant le trimestre d'automne et deux durant le trimestre d'hiver.

Vous pouvez rejoindre l'Association au (514) 987-3000, poste 6747 ou vous rendre au local J-3805. Tous

les étudiants de la maîtrise et du doctorat en communication peuvent bénéficier des services qui y sont offerts. Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, vous trouverez notamment un ordinateur avec accès Internet haute vitesse, une imprimante, un four à micro-ondes, un réfrigérateur, une cafetière et, pour vous détendre, de confortables canapés!

4.2. La vie intellectuelle

4.2.1. Les « jeudis de la maîtrise »

De façon habituelle, tous les 2^{ème} jeudis de chaque mois sont consacrés au programme de maîtrise. Ces demi-journées servent à la rencontre et l'échange d'informations entre étudiants, de même qu'entre enseignants et étudiants du programme. À titre d'exemple, les jeudis de la maîtrise servent notamment aux réunions du comité de programme (COMAIT), à des activités d'accueil, à des ateliers de discussion, etc.

4.2.2. La revue COMMposite

Vous avez envie de partager vos connaissances sous la forme d'un article? Sachez que *COMMposite*, la revue des jeunes chercheurs et chercheuses en communication,

fondée par plusieurs anciens étudiants du programme, a justement pour dessein de contribuer à une première publication des étudiants. Vous pourrez ainsi proposer un article à cette revue et par là même le faire publier. Vous trouverez tous les détails sur le site Internet de la revue à l'adresse <http://composite.org/index.php/revue/index>.

4.2.3. Le colloque annuel de l'AÉMDC

Pendant vos études de maîtrise, vous aurez sûrement l'occasion de participer à plusieurs colloques, voire d'y présenter une communication. Afin de soutenir la contribution des étudiants à la recherche et à la création, l'Association étudiante (AÉMDC) organise chaque année un colloque interuniversitaire auquel participent plusieurs étudiants et professeurs des programmes de maîtrise et de doctorat en communication. Si vous le désirez, vous pourrez soumettre votre candidature pour une conférence, l'animation d'un débat, la participation à une table ronde, la démonstration de votre projet le plus récent ou pour toute autre forme de présentation. Toutes les informations sur le colloque annuel vous seront transmises au moment opportun par l'AÉMDC.

4.3. Les programmes d'échanges internationaux

Vous arrivez de l'étranger? Vous avez envie de réaliser une partie de vos études à l'étranger? Pas de problème. Le Service des relations internationales (SRI) de l'UQAM peut vous aider. Échanges bilatéraux, échanges CRÉPUQ, **programme de Bourses à la mobilité**, autant d'outils pour vous faire découvrir le monde ou pour vous assurer un accueil et un soutien tout au long de vos d'études à l'UQAM. Vous trouverez sur le site Internet du Service des relations Internationales, à l'adresse <http://www.international.uqam.ca/>, toutes les informations destinées aux étudiants québécois et étrangers, aux stagiaires-chercheurs et à toute personne concernée par la mobilité internationale.

Un stage à l'étranger?

Le cours *FCM7910 Stage à l'international* (6 crédits) a justement été conçu pour vous permettre de réaliser une partie de vos études à l'étranger. D'une durée minimale de deux mois, ce stage doit être approuvé par le directeur de recherche et la direction du programme avant votre départ.

5. Soutien financier

À l'UQAM, il existe plusieurs façons de financer vos études. Généralement, les sources de financement prennent la forme d'emplois (ou de contrats de travail) ou de bourses d'études. La division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante constitue à ce sujet une source d'information privilégiée (<http://www.sve.uqam.ca/aide-financiere/index.htm>). Les paragraphes qui suivent en présentent l'essentiel.

5.1. Emplois

5.1.1. Assistantat de recherche

Chaque année, certains professeurs et unités de recherche (groupes, centres, etc.) qui sont financés dans le cadre d'un projet de recherche subventionnée embauchent des étudiants de cycles supérieurs à titre d'adjoints de recherche. Ces emplois sont très formateurs puisqu'ils vous permettent de développer des habiletés qui pourront sans doute être réinvesties dans vos propres recherches. Ces emplois sont toutefois peu

Étudiants étrangers et emplois

Il est à noter que puisque les étudiants étrangers ont le droit de travailler sur le campus, ils peuvent obtenir des contrats d'assistantat de recherche, d'auxiliaires d'enseignement ou de monitorat.

nombreux et, dans la plupart des cas, ne sont pas affichés publiquement. La meilleure façon d'obtenir de l'information sur cette possibilité d'emploi consiste donc à se renseigner auprès du département (Département de communication sociale et publique ou École des médias, selon vos intérêts de recherche), de la direction du programme ou, plus

particulièrement, auprès des professeurs que vous connaissez ou qui effectuent des recherches sur les sujets qui vous intéressent.

5.1.2. Assistantat d'enseignement

Tous les ans, les départements (Département de communication sociale et publique et École des médias) bénéficient d'un budget pour l'embauche d'étudiants auxiliaires d'enseignement qui pourront soutenir les professeurs dans leurs tâches d'enseignement, généralement dans le cadre d'activités dispensées au premier cycle. Parmi les tâches pour lesquelles des auxiliaires d'enseignement sont embauchés, on compte la correction d'examens et de travaux ainsi que le soutien technique au professeur ou aux étudiants dans le cadre d'ateliers et de laboratoires. Pour être embauché, votre candidature doit toutefois figurer sur la liste établie à cet effet chaque trimestre par la direction du programme de maîtrise.

Le SÉTUE défend vos droits...

Le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM (SÉTUE) représente à la fois les auxiliaires d'enseignement, les tuteurs, les démonstrateurs, les correcteurs, les assistants de recherche, les surveillants d'examen et les moniteurs de laboratoire de l'UQAM. Vous trouverez sur le site Internet du SÉTUE (<http://www.setue.uqam.ca>) une mine d'informations sur vos conditions d'emploi, dont la convention collective établie entre le SÉTUE et la direction de l'UQAM.

5.1.3. Monitorat de programme

De la même façon, quelques étudiants sont embauchés chaque année à titre de moniteurs dans l'encadrement des étudiants de certains programmes de premier cycle offerts par la Faculté de communication. Vous pourrez obtenir plus d'informations sur cette possibilité en consultant la direction du programme de maîtrise.

5.1.4. Emplois sur le campus

D'autres emplois ou contrats ponctuels sont également offerts chaque année sur le campus, au sein des départements, de la Faculté ou des différents services à l'intérieur de l'UQAM. À titre d'information, les principaux employeurs sont le Centre sportif, les cafés étudiants et la COOP-UQAM. La banque d'emplois maintenue sur le site Internet des Services à la vie étudiante contient une section « Emplois sur le campus » qui vous aidera à identifier les emplois disponibles (<http://www.sve.uqam.ca/isip/emplois.html>).

5.2. Bourses d'études

Des centaines de programmes de bourses supportent financièrement les étudiants dans la poursuite de leurs études universitaires. Trop nombreux pour être mentionnés ici, nous vous suggérons fortement de consulter régulièrement le site Internet de la division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante à l'adresse http://www.sve.uqam.ca/aide-financiere/bourses_etudes.html.

5.2.1. Programme de prêts et bourses du MELS

Le programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est le principal soutien financier de nombreux étudiants. Si vos ressources financières sont limitées, vous devriez consulter le personnel de la division de l'Aide financière pour obtenir de l'information sur le programme et des conseils quant à la présentation d'une demande d'aide financière. Vous pouvez également obtenir une estimation du montant d'aide qui pourrait vous être accordé en utilisant le simulateur de calcul de l'Aide financière aux études, disponible sur le site du MELS à l'adresse <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/logicielCalcul/simulateur.asp>.

5.2.2. Bourses d'excellence

Voici les principaux programmes de bourses auxquels vous pourrez postuler durant vos études à l'UQAM. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive puisque, comme nous l'avons mentionné plus haut, il existe plusieurs centaines de programmes de bourses différents.

- Bourses d'organismes subventionnaires

Le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (**FQRSC**) est un organisme provincial qui offre des bourses de niveau maîtrise d'un montant de 15 000 \$ par année, pour une durée maximale de deux ans. Du côté fédéral, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (**CRSH**) offre des bourses de niveau maîtrise dont le montant s'élève à 17 500 \$, mais les bourses n'ont qu'une durée de 12 mois, non renouvelable.

Les dates limites variant d'une année, il est important de se renseigner sur ces programmes dès le début du trimestre d'automne. Sachez toutefois que ces bourses sont réservées aux seuls étudiants québécois ou canadiens (selon l'organisme) et qu'elles ne sont attribuées qu'à des étudiants de maîtrise qui présentent un dossier dont la moyenne est au moins de 4,0/4,3.

- Bourses de la Fondation de l'UQAM

Chaque trimestre, la Fondation de l'UQAM offre plusieurs centaines de bourses, soit pour des domaines d'études précis, soit pour tous les domaines d'études. Les bourses de la Fondation, contrairement aux bourses des organismes subventionnaires, sont offertes pour l'année en cours. Les montants de ces bourses sont assez variables et certaines d'entre elles ont des conditions d'admissibilité ou des critères de sélection assez précis (ex. : implication étudiante, besoins financiers, sujets de recherche spécifiques, etc.). Vous trouverez sur le site de la division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante, à l'adresse http://www.sve.uqam.ca/aide-financiere/bourses_etudes_fondation.html, toutes les informations concernant ces bourses : bourses offertes, conditions d'admissibilité, critères de sélection, dates limites, formulaire de demande de bourse, lettre d'évaluation, etc.

- Bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs (FARE)

Le programme de Bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs (FARE) est administré par le Bureau de l'enseignement et des programmes de l'UQAM. Ces bourses sont offertes pour tous les domaines d'études et pour l'année en cours. Le montant des bourses est de 5 000 \$ à la maîtrise. Pour être admissible à ce programme, vous devez toutefois fournir des preuves d'un revenu d'appariement (bourses ou contrats obtenus à l'UQAM) totalisant au moins 3 500 \$ (2 000 \$ pour les étudiants

inscrits au profil recherche-crédation en média expérimental). Toutes les informations sur ce programme sont disponibles sur le site Internet du Bureau de l'enseignement et des programmes, à partir du mois d'août, à l'adresse <http://www.bep.uqam.ca/>.

Je veux déposer une demande de bourse. Qui peut m'aider?

Le Comité de soutien aux demandes de bourses étudiantes, composé de professeurs de la Faculté de communication, a pour mission d'accompagner les étudiants dans la préparation de leurs dossiers de candidature. Le comité organise notamment une réunion d'information en septembre et des ateliers de préparation des demandes durant l'automne. Pour plus d'information, contactez la Faculté de communication (514) 987-3631.

6. Ressources disponibles

Outre les services déjà mentionnés dans ce guide, la Faculté met à votre disposition différentes ressources matérielles qui pourront contribuer au succès de vos études. En voici quelques-unes.

6.1. Centre de documentation

La Faculté de communication met à votre disposition un centre de documentation destiné exclusivement... à la communication! Vous pourrez y emprunter les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat produits par les étudiants de ces programmes au cours des dernières années, des bandes de sons, des disques compacts, des revues spécialisées ou les livres de la collection personnelle de Roger Tessier (léguee au centre de documentation). Vous pourrez également y profiter de l'assistance des sympathiques préposés à la recherche. Le centre est situé au local J-1220 et on peut le rejoindre par téléphone au numéro (514) 987-4004.

6.2. Laboratoire sectoriel

Pas d'ordi ou un ordi en panne? Pas de panique. Le laboratoire sectoriel d'informatique de la Faculté de communication, situé au **local J-1300**, est doté d'un équipement de haut niveau. Plus de 80 ordinateurs y sont mis à la disposition des étudiants qui souhaitent travailler avec des logiciels de pointe, notamment pour réaliser des travaux de type multimédia.

Trois des six salles du laboratoire sont d'ailleurs spécialement aménagées pour répondre, entre autres, aux besoins des étudiants en média expérimental. Ces salles spécialisées proposent des équipements de pointe : Mac G5 biprocesseurs branchés à un commutateur Gigabit Ethernet, écrans 20", magnétoscopes DV, écrans de retour vidéo, claviers midi, casques d'écoute. L'ergonomie des postes de travail y est conçue pour supporter efficacement les activités courantes de production numérique tels que l'acquisition et le montage et le laboratoire est équipé d'une borne réseau sans fil (WiFi).

Ces trois laboratoires sont en outre desservis par de puissants serveurs exploitant la technologie NetBoot. Tous les postes fonctionnent donc dans un cadre d'opération stable et les étudiants peuvent réaliser leurs productions en sélectionnant des environnements spécialement configurés et bien adaptés aux tâches qu'ils veulent accomplir (montage audio, montage vidéo, programmation, modélisation3D). La technologie NetBoot permet également à l'étudiant qui dispose d'un portable Mac de démarrer sa machine avec un environnement identique à celui proposé par le laboratoire. Pour plus d'informations, on peut téléphoner au numéro (514) 987-3547.

6.3. Laboratoires de création sonore

La Faculté possède également plusieurs laboratoires de création sonore : un **studio multiphonique**, qui permet de développer et de tester des environnements sonores spatialisés en format 5.1, 6.1 et hexaphonique; un **studio d'expérimentation**, qui permet l'expérimentation sonore octophonique et le prototypage de projets; des **cubicules audios**, insonorisés, aménagés et dotés d'équipements pour l'écoute et le montage audionumérique en petites équipes permettant la création d'espaces immersifs interactifs; et une **salle d'environnements immersifs**, en cours d'aménagement, qui permettra bientôt la réalisation de projets immersifs à grande échelle.

Pour conclure...

Nous espérons que ce guide, sans doute incomplet, vous aura permis d'en connaître davantage sur votre programme de maîtrise en communication. D'autres sources d'information pourront le compléter, en particulier tous les sites Internet institutionnels (Faculté, Département de communication sociale et publique, École des médias, Registrariat, Services à la vie étudiante, Bureau de l'enseignement et des programmes, etc.), le secrétariat du programme et l'agenda de l'étudiant, qui vous est remis gratuitement au début de chaque année académique et qui contient une mine d'informations.

En terminant, nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue dans le programme de maîtrise en communication et n'oubliez pas que, durant cette traversée, vous n'êtes PAS seuls!

7. ANNEXES

7.1. Charte des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants

Université du Québec à Montréal
mai 2000

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Université publique, francophone et laïque, l'UQAM est accessible à toute personne qui, acceptant la mission et les objectifs ainsi que les règlements et politiques, répond aux conditions d'admission des programmes d'études.

Les étudiantes et les étudiants sont membres à part entière de la communauté universitaire et participent à son développement.

Les étudiantes et les étudiants jouissent à l'Université des libertés fondamentales reconnues par la Charte des droits et libertés de la personne telles la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Les étudiantes et les étudiants ont droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée, entre autres, sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, les convictions politiques, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, un handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités pertinentes requises ou l'existence d'un contingentement dans un programme d'études est réputée non discriminatoire.

PARTIE I DROITS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Section I DROIT A UNE FORMATION DE QUALITE

1. Les étudiantes et les étudiants ont droit à des programmes de formation de qualité tenant compte du développement des connaissances de leur discipline ou de leur champ d'études.

2. Les étudiantes et les étudiants ont notamment le droit :

a) de disposer en début de trimestre d'un plan de cours écrit comportant, les objectifs de l'activité pédagogique, le contenu des apprentissages, les formules pédagogiques proposées, les modes et critères d'évaluation ainsi que la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale ;

b) d'être informé des modalités d'organisation et d'évaluation du travail de groupe ainsi que du rôle respectif des personnes ressources impliquées dans le cheminement et l'évaluation des stages ;

c) de disposer, dans les délais prescrits ou convenus, d'une évaluation équitable et impartiale de leurs examens et de leurs travaux ;

d) d'avoir accès, dans un délai raisonnable, aux informations pertinentes justifiant l'évaluation ainsi que la notation de leurs examens et de leurs travaux ;

e) de demander que soit modifié un résultat d'évaluation selon la procédure de modification de note et, s'il y a lieu, dans une seconde étape, selon la procédure de révision de note ;

f) d'obtenir des services concernant les programmes d'aide financière et l'aide et soutien à l'apprentissage ;

g) d'avoir un accès équitable, dans les limites des ressources de l'Université et des règles en vigueur, aux ressources documentaires, équipements, locaux et services nécessaires à la poursuite de leur formation et à leur participation à la vie universitaire.

3. Les étudiantes et les étudiants ont droit à des activités d'encadrement favorisant les apprentissages et la réussite de leurs études.

4. Dans le cadre des études de deuxième et de troisième cycles, les étudiantes et les étudiants ont de plus le droit :

a) avec l'accord de la personne concernée et des instances appropriées, de choisir leur directrice ou leur directeur de mémoire ou de thèse et, s'il y a lieu, de modifier ce choix ;

b) à un encadrement dont les modalités sont établies en concertation avec eux et, dans des délais raisonnables, à une évaluation de la progression de leurs travaux ;

c) à ce que l'ensemble des unités et des services de l'Université consente des efforts pour leur fournir des ressources financières afin de favoriser la poursuite de leurs études à temps complet.

Section II PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5. Les étudiantes et les étudiants sont titulaires des droits de propriété intellectuelle et de leurs droits moraux sur les travaux qu'elles, ils réalisent lors des activités académiques suivies à l'Université dans la mesure prévue aux règlements et politiques de l'Université.

6. Les étudiantes et les étudiants ont droit, conformément aux dispositions législatives ou contractuelles applicables ainsi qu'aux règlements et politiques de l'Université, à la reconnaissance de leur contribution et, s'il y a lieu, de leurs droits de propriété intellectuelle pour leur participation à des recherches et des publications financées à même une subvention, un contrat de recherche ou autrement.

Section III DROIT À L'INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

7. Les renseignements consignés au dossier universitaire des étudiantes et des étudiants ont un caractère confidentiel. Toute personne qui, dans l'exercice de ses fonctions, a accès au dossier universitaire doit assurer la confidentialité des renseignements qui y sont contenus.

8. L'Université doit diffuser et rendre facilement accessible l'information relative aux règlements, aux politiques et aux règles administratives et académiques de l'établissement.

9. Les étudiantes et les étudiants ont notamment le droit de disposer de l'information concernant :

- a) les conditions d'admission et les exigences des programmes d'études offerts par l'Université ;
- b) les mesures de soutien et les modalités d'organisation des activités de formation pratique prévues à leur programme ;
- c) tout projet les concernant et ayant des effets directs sur la poursuite de leur programme d'études;
- d) toute procédure disciplinaire entreprise à leur endroit ;
- e) les programmes d'aide financière offerts par les organismes de financement publics et privés pour la poursuite d'études universitaires ;
- f) leurs transactions financières, administratives et académiques avec l'Université.

Section IV DROIT À LA PARTICIPATION

10. Les étudiantes et les étudiants participent à la vie universitaire de façon à contribuer, avec les autres membres de la communauté universitaire, au développement de leurs conditions de formation et de vie à l'Université.

11. Les étudiantes et les étudiants ont notamment le droit, en conformité avec les règlements et politiques de l'Université :

- a) d'être représentés au sein des instances de l'Université ;
- b) de participer à l'élaboration, la refonte ou la modification des règlements et politiques de l'Université qui les concernent ;
- c) de participer à l'évaluation et à la révision de leur programme d'études ;
- d) de participer au processus d'évaluation des enseignements afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de leur formation ;
- e) de se faire représenter auprès de l'Université par des associations étudiantes reconnues afin de promouvoir les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que leurs intérêts académiques, culturels, sociaux et économiques;
- f) d'obtenir une reconnaissance de la part de l'Université de leur participation aux diverses instances universitaires et aux organisations étudiantes ;
- g) de participer, par l'intermédiaire de leurs représentantes ou représentants aux cycles supérieurs, au développement des politiques de soutien financier aux étudiantes et aux étudiants de deuxième et de troisième cycles.

Section V DROIT À UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

12. L'Université vise à procurer aux étudiantes et aux étudiants des conditions d'apprentissage et d'études qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique ainsi que de

l'information et des services de consultation sur les risques pour la santé et la sécurité auxquels leurs activités d'études les exposent.

13. L'Université souscrit à l'importance de maintenir le bon ordre au sein du campus et de procurer un environnement sain et sécuritaire à sa communauté universitaire de façon à ce que les activités d'enseignement, de recherche et de création s'y poursuivent dans un climat paisible, fécond et libre.

14. L'Université reconnaît à chaque étudiante et à chaque étudiant le droit à la protection, en toute équité et confidentialité par les mécanismes et recours appropriés, contre la conduite abusive de toute personne représentant l'Université ou agissant à titre d'employée ou employé.

PARTIE II RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

15. Les droits et libertés des étudiantes et des étudiants doivent s'exercer dans le respect des droits et libertés des autres membres de la communauté universitaire, des valeurs démocratiques et du bien-être de l'ensemble de cette communauté.

16. L'étudiante, l'étudiant admis à l'Université doit respecter les règlements, politiques et directives de l'établissement et accepter, lors de son admission à un programme d'études de l'Université, le caractère public, francophone et laïque de l'établissement et les obligations qui s'y rattachent.

17. Chaque étudiante et chaque étudiant doit contribuer activement à la réussite de sa formation et assumer personnellement toutes les tâches exigées dans le cheminement de son programme d'études.

18. Chaque étudiante et chaque étudiant a notamment la responsabilité :

a) de respecter la dignité et les droits de tout autre membre de la communauté universitaire ;

b) de s'informer et de participer à la vie universitaire ;

c) d'effectuer ses choix de cours aux dates et délais prescrits et de respecter les modalités et échéances d'évaluation prévues à son programme et à ses cours ;

d) de respecter les règles universitaires de probité intellectuelle et scientifique sanctionnant le plagiat, la fraude, le copiage, la tricherie et la falsification de documents ;

e) de respecter les règles relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité, à la probité en recherche, et à la déontologie dans toutes les activités ayant un lien avec son statut d'étudiante et d'étudiant de l'UQAM ;

f) de respecter les dates d'échéances administratives prévues au calendrier universitaire ainsi qu'aux règlements et politiques de l'Université ;

g) de participer avec les autres membres de la communauté universitaire à l'élaboration et au maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et sécuritaire;

h) de respecter les modalités d'utilisation des ressources documentaires, des équipements, des locaux et des services mis à leur disposition afin, entre autres, d'en permettre l'accès au plus grand nombre de personnes.

PARTIE III DROITS PROCÉDURAUX

19. Les étudiantes et les étudiants dont les droits sont affectés doivent être traités avec impartialité et dans le respect des règles d'équité et de confidentialité. Les décisions prises à leur endroit, conformément aux règlements et aux politiques universitaires, doivent être justes et opportunes.

20. Dans le cadre de l'application des règlements et politiques de l'Université, les étudiantes et les étudiants ont notamment le droit :

a) de connaître les éléments essentiels de toute mesure disciplinaire entreprise à leur endroit afin de leur permettre de faire des représentations valables ;

b) de se faire entendre par les instances appropriées afin de faire valoir leur défense ou leur point de vue ;

c) à des décisions objectives sans préjugé, qui tiennent compte des éléments pertinents au dossier ;

d) à des décisions motivées et qui leur sont communiquées dans un délai raisonnable.

PARTIE IV INTERPRÉTATION

21. La présente Charte déclare les droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université du Québec à Montréal. Cependant, les modalités de réalisation de ces droits et responsabilités sont établies par et dans les règlements et autres politiques de l'Université ainsi que dans différentes législations fédérales ou provinciales.

PARTIE V STRUCTURE FONCTIONNELLE

22. Tout membre de la communauté universitaire participe au respect et à l'application des principes énoncés dans la présente Charte.

23. Tout membre de la communauté universitaire exerçant une fonction de gestion académique ou administrative a la responsabilité de voir à l'application de la Charte dans les domaines de sa compétence.

24. L'étudiante, l'étudiant qui, après avoir utilisé les mécanismes et recours prévus dans les règlements et politiques de l'Université, s'estime lésé dans un droit reconnu par la présente Charte peut adresser une plainte à l'ombudsman universitaire.

25. Toute modification à être apportée à la présente Charte doit préalablement être soumise, pour avis et recommandation, au Comité de la vie étudiante.

26. Le Comité de la vie étudiante est responsable de la mise en œuvre des programmes d'information et de sensibilisation relatifs à la Charte.

7.2. Professeurs et spécialités de recherche

Remarque : cette liste a été établie au mois d'avril 2007. Pour des informations à jour, veuillez consulter les sites Internet du Département de communication sociale et publique (<http://www.dcsp.uqam.ca/>) et de l'École des médias (<http://www.edm.uqam.ca/>).

Nom	Spécialités
AGBOBLI, Christian	Communication interculturelle, communication internationale, mondialisation et développement, technologies de l'information et de la communication et culture.
AUROSSEAU, CHANTAL	Communication humaine dans les milieux organisés, violence organisationnelle et harcèlement, santé mentale au travail, prévention, intervention organisationnelle.
BERUBE, PIERRE	Relations publiques et nouvelles technologies de l'information, évaluation et mesure en relations publiques, relations entre organisations gouvernementales et citoyens, communications en situations de crises.
BOYER, JEAN- PIERRE	Médias interactifs; théorie de l'information et analyse sociocritique du discours (analyseur OSCAR); approches sociopolitiques de la communication; histoire sociale et pratiques culturelles: iconographie et mouvements sociaux; méthodologie de la recherche-production en média et multimédia interactif.
BRETON, ANDRÉ	Création-médias; la radio, comme média et industrie en mutation; la chanson, québécoise et francophone, en particulier les nouveaux textes.
BROUILLET, MICHÈLE ISIS	Communication et santé, communication interculturelle et pratiques professionnelles en santé; stratégies de communication patients/médecins; représentations sociales et pratique en soins de première ligne. Communication et relations humaines : changement et transfert d'apprentissage en milieu de travail; communication interpersonnelle, coaching et pratiques de formation en milieu de travail. Communication et pédagogie universitaire : communication et supervision de stage ou de recherche. Méthodologie de recherche (stratégies qualitatives).
CARLE, PAUL	Communication organisationnelle et relations humaines; intervention psychosociale et processus non-linéaires de changement dans les organisations, les groupes, les relations interpersonnelles et les personnes; nouveaux paradigmes dans les sciences humaines.
CARON, MICHEL	Création-médias, la radio comme média et industrie en mutation.
CARONTINI, ENRICO	Textes, images et médiation; théorie et épistémologie des communications; sémiologie générale; sémiologie de l'image; éthique de la communication.
CHAR, ANTOINE	Journalisme et information internationale; presse écrite

Nom	Spécialités
	américaine et couverture d'évènements en temps de crise; éthique et déontologie journalistique.
COUtlÉE, GILLES	Approche critiques et herméneutiques en communication organisationnelle et médiatique. Analyse épistémologique des paradigmes en communication. Influences des théories du langage en communication. Dimensions économiques et éthiques des communications.
DÉCARIE, JEAN	Création-médias et médias interactifs, réalité virtuelle, art cybernétique, vie artificielle, méthodologie de la création, la scénarisation, la rhétorique, la cognition et la pratique de l'intégration en multimédia interactif.
DES AULNIERS, LUCE	Textes, images et médiation; rapports entre la vie et la mort observables et à décoder dans la maladie grave, son statut social, ses significations, sa traversée; phénomènes contemporains autour de l'avènement de la mort: mouvement thanatologique, désocialisation, violence, suicide, etc..; art et représentations collectives, notamment à travers le cinéma; les fondements, formes et usages de la communication (ex. tabous); méthodologie qualitative, particulièrement en ethnographie.
DESROCHERS, PIERRE	Conception musicale et techniques d'écriture musicale.
DUBOIS, JUDITH	Relations publiques et journalisme; journalisme radiophonique, journalisme télévisuel, formation des journalistes et vidéoreportage
GOURD, SIMON-PIERRE	Création-médias et médias interactifs; musique expérimentale et acoustique; son appliqué au multimédia; esthétique musicale et réception du langage sonore.
GUIMOND, PIERRE	Photographie, photographies et images numériques, conception et manipulation d'images par ordinateur, photomontage, photographie documentaire, environnement urbain.
HARVEY, PIERRE-LÉONARD	Communautaire, communautés virtuelles, communautés de pratiques, usages de la réseautique, éducation en ligne (e-learning), gestion des connaissances (knowledge management), appropriation des NTIC, communication organisationnelle et technologies de communication, environnement d'apprentissage coopératif.
HOUDE, RENÉE	Communication et relations interpersonnelles, le mentorat (la relation mentor-protégé), la formation au rôle de mentor et les programmes de mentorat; approches biographiques, telles les récits de vie, l'autobiographie guidée, la relecture de vie; intervention psychosociale et développement psychosocial de l'adulte et les différentes transitions de la vie adulte.

Nom	Spécialités
HSAB, GABY	Fondements théoriques et épistémologiques de la communication, reconstruction communicationnelle du sens, communication internationale et interculturelle et recherches ethnographiques.
L'ABBÉ, MARTIN	Médias interactifs; création et production télévisuelle, le rapport entre la réalité et la fiction dans la création télévisuelle et vidéographique, l'intégration de l'espace vidéographique à l'espace théâtral (les écrans sur scène), la transposition et l'adaptation de la forme théâtrale à la télévision et à la vidéo, l'image numérique (de synthèse) et la vidéographie.
MAISONNEUVE, DANIELLE	Relations publiques et journalisme, communication et santé; relations publiques et responsabilités sociales des organisations; les communications et leur incidence sur la santé publique
MAHY, ISABELLE	Communication organisationnelle et relations humaines, gestion du changement et transformation organisationnelle, apprentissage organisationnel, savoir issu de l'action, pratiques d'innovation, processus de création, méthodes d'intervention, consultation et formation, méthodologies qualitatives (recherche-action, recherche-crédation), ethnographie, esthétique en tant que méthode de recherche, communication pédagogique, accompagnement stratégique et gestion de projet.
MASSE, JEAN-PIERRE	Création-médias; scénarisation, réalisation et montage en production cinéma et vidéo.
MÉNARD, MARC	Stratégies de production, télévision et cinéma.
MILLERAND, FLORENCE	Sociologie des sciences et des techniques, technologies en organisation, infrastructure d'information scientifique (cyberinfrastructure, e-Science), communication et cognition, innovation technique, usage et appropriation des technologies d'information et de communication, méthodologies qualitatives.
MONGEAU, PIERRE	Communication et interactions sociales, méthodes de recherche, développement d'instruments de mesure, d'observation et d'intervention en relations humaines, notamment sur le plan de variables liées à la communication humaine.
MOTULSKY, BERNARD	Relations publiques médiatisées, relations de presse et gestion de crise, épistémologie et approche systémique, gestion des communications.
PAQUIN, LOUIS-CLAUDE	Médias interactifs; multimédia interactif: rhétorique et épistémologie; environnements de génération; automates interactifs, traitement de l'information: analyse de textes par ordinateur; normalisation des formats de description; alimentation de grands serveurs de documents; catégorisation et interprétation, intelligence artificielle: modélisation et

Nom	Spécialités
	représentation des connaissances; systèmes à base de connaissances; traitement de l'incertitude, logique floue
PERRATON, CHARLES	Textes, images et médiation; saisie du sens des espaces publics et des pratiques qui y sont rattachées; étude des dispositifs de médiation et, plus particulièrement, analyse des rapports qu'entretiennent les espaces avec le cinéma dans la structuration des individus et dans la configuration générale de leurs pratiques; médias et communication (analyse des dispositifs de médiation et études cinématographiques); approche sémio-pragmatique.
PICHETTE, JEAN	Analyse sociologique et philosophique du journalisme dans une perspective historique; généalogie critique de l'idée de « société de communication » et de l'idéal de transparence; crise de la représentation, enjeux éthiques et statut du sujet dans la société postmoderne.
PROULX, SERGE	Sociologie des usages et appropriation des technologies d'information et de communication, médias interactifs, technologies de communication et sociétés, création-médias; sociologie des pratiques de la communication médiatisée; théories de la communication et approches de la réception; méthodologies qualitatives.
RENAUD, JEAN-FRANÇOIS	Médias interactifs, textes, images et médiation; problématiques visuelles dans le domaine du multimédia interactif: la mise en écran, les structures de représentation, l'image de synthèse, l'image cinématique l'affichage dynamique (en temps réel), l'animation computationnelle (par calcul), la vidéographie; formes visuelles bidimensionnelles et rôle des propriétés plastiques comme facteur d'émergence du sens; structuration des configurations formelles et leurs nombreux rapports aux fonctions d'appréhension, tant du point de vue d'un modèle perceptif que cognitif.
RENAUD, LISE	Communication et santé; pratique de la promotion de la santé (planification, mise en œuvre), maintien, diffusion et évaluation en promotion, médecine sociale et préventive, médias et santé publique.
RHÉAUME, JACQUES	Communication et santé, communication organisationnelle et relations humaines; approche psychosociologique de l'intervention et de l'action sociale; santé mentale au travail (psychodynamique du travail); rapport entre travail, famille et soutien social; méthodologie (approche clinique en sciences humaines, récits de vie).
RICARD, MARGOT	Télévision; réalisation, scénarisation et écriture télévisuelle, production télévisée, entrevue documentaire.
RICO, CARMEN	Communication et relations internationales, communication

Nom	Spécialités
	politique, le développement international, mondialisation.
SAINT-CHARLES, JOHANNE	Analyse des réseaux sociaux de communication, diffusion, communication humaine dans les milieux organisés; groupes et équipes de travail, pouvoir et information dans les organisations, technologies de communication, communication et santé, rapports de sexe.
SAOUTER, CATHERINE	Textes, images et médiation; sémiologie de l'image; histoire des communications au XX ^{ème} siècle; société civile, espace public; état: leur représentation par les expressions visuelles.
SCHIELE, BERNARD	Diffusion culturelle, muséologie scientifique et technique, technologies de communication et sociétés, textes, images et médiation; les représentations, la vulgarisation scientifique et les processus cognitifs.
SOHET, PHILIPPE	Théories de la communication, narration graphique, textes, images et médiation, la culture médiatique et les productions médias: téléroman, téléjournal, publicité, faits divers, bandes dessinées, etc.
STOICIU, GINA	Communication internationale et interculturelle; pratiques symboliques de communication, ethnicité et interculturalité, processus de construction/reconstruction identitaire; imaginaire national, immigration et intégration, épistémologie de la recherche en communication.
TANA, PAUL	Cinématographique, récit cinématographique de documentaire et de fiction : sa construction dramatique, ses protagonistes/acteurs, son rapport au spectateur, sa spécificité et son rapport aux autres arts qui la constituent, etc.
THÉORET, YVES	Sociopolitique de la communication et des médias, relations publiques et journalisme ; relations publiques, lobbying, industries culturelles, stratégies de production médiatiques, etc.
THOER-FABRE, CHRISTINE	Communication et santé, communication médecin-patient, représentations sociales et professionnels, analyse du discours médiatique, analyse des comportements de santé, perception et gestion du risque en santé, dimensions culturelles du rapport à la santé, méthodologies de recherche qualitative.
TREMBLAY, GAËTAN	Industries de la culture et des communications, politiques et réglementation en matière de culture et de communication, communication internationale et interculturelle, technologies de communication et sociétés; usages sociaux des nouvelles technologies de communication.

7.3. Extrait du Règlement no 8 (article 7)

Article 7 - Maîtrise

7.1 Dispositions générales

7.1.1 Objectifs

La maîtrise vise principalement une spécialisation ou un approfondissement de la formation initiale dans un domaine du savoir. Elle vise également à développer, au-delà d'une formation initiale, l'autonomie intellectuelle par la réflexion sur les fondements du domaine, par le renforcement de l'esprit critique, de la capacité d'analyse, de synthèse et de communication.

Chaque programme de maîtrise comporte des objectifs spécifiques selon qu'il vise, d'une part, une formation disciplinaire, multidisciplinaire ou thématique et, d'autre part, des profils de formation axés à des degrés divers sur la recherche, la création ou l'intervention.

7.1.2 Structure générale

La maîtrise est un programme d'études qui comporte des activités dont la valeur totale est de quarante-cinq (45) crédits. Exceptionnellement, une maîtrise peut compter jusqu'à quarante-huit (48) crédits.

Lorsque la maîtrise comporte un mémoire, la scolarité minimale est de neuf crédits et le mémoire et les travaux de recherche qui lui sont explicitement reliés comptent pour au moins la moitié des crédits du programme.

Dans les autres cas, la scolarité minimale est de dix-huit crédits et la maîtrise comporte l'une ou l'autre ou plusieurs des activités suivantes qui comptent pour au moins six crédits :

un ou des stages conduisant à la rédaction de rapport(s) ou d'essai(s);
un ou des travaux de recherche conduisant à la rédaction de rapport(s) ou d'essai(s);
un ou des travaux dirigés;
une ou des activités de synthèse.

Une maîtrise peut inclure des cours de premier cycle autres que les cours de propédeutique et les cours d'appoint. Ces cours de premier cycle sont créditable mais ils ne sont pas pris en compte dans la scolarité minimale et le total des crédits de ces cours ne peut être supérieur à six.

Une maîtrise peut inclure un ou des profils. Elle peut aussi inclure une ou des concentrations ou cheminements d'au moins neuf crédits chacun.

7.1.2.1 Maîtrise sur mesure

Dans des situations particulières où l'intervention de plusieurs domaines du savoir est requise pour atteindre les objectifs d'un programme de maîtrise et où aucun programme de maîtrise existant proposé par l'Université ne le permet, la vice-rectrice, le vice-recteur peut autoriser,

exceptionnellement, la création d'un programme de maîtrise sur mesure correspondant aux besoins de formation d'une étudiante, d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiantes, d'étudiants.

La maîtrise sur mesure est un programme cadre de 45 crédits qui accueille un ensemble d'activités existantes structurées conformément à l'article 7.1.2. Dépendant des domaines de savoir en cause, l'appellation de ce genre de maîtrise est maîtrise ès arts ou maîtrise ès sciences. Le grade octroyé dépend du type de programme et du champ d'études.

Chaque Conseil académique détermine si la formule de maîtrise sur mesure est acceptable dans la Faculté concernée. Auquel cas, le Conseil académique se dote de procédures pour approuver tout programme de maîtrise sur mesure et pour autoriser une étudiante, un étudiant ou un groupe d'étudiantes, d'étudiants à suivre un tel programme.

Il appartient à l'étudiante, l'étudiant et à la directrice de recherche, au directeur de recherche qui accepte de la, le diriger de démontrer à la satisfaction du Conseil académique duquel relève la direction de recherche qu'aucun programme de maîtrise existant ne convient et de démontrer la qualité de la formation du programme sur mesure proposé. En cas de codirection de recherche, chaque Conseil académique concerné doit se prononcer.

Le Conseil académique transmet le dossier de maîtrise sur mesure à la vice-rectrice, au vice-recteur pour qu'elle, qu'il l'autorise et le dépose à la Commission.

7.1.3 Durée des études

À moins que la Commission n'en décide autrement pour un programme donné, la durée maximale des études dans un programme de maîtrise, jusqu'au dépôt du travail de recherche, est de six trimestres pour le régime à temps complet ou de douze trimestres pour le régime à temps partiel, calculée à compter de la première inscription au programme. La prolongation est possible conformément à l'article 4.8.

Note : Les dispositions de l'article 7.1.3 sont sujettes à des mesures transitoires. Voir l'Annexe 3 de ce règlement.

7.1.4 Modalités d'encadrement

Le but de l'encadrement est de permettre aux étudiantes, étudiants d'atteindre les objectifs de formation du programme.

Le SCAE évalue les besoins d'encadrement et détermine, le cas échéant, si l'étudiante, l'étudiant a besoin d'être encadré par une tutrice, un tuteur, par un comité d'encadrement ou par une direction de recherche.

7.1.4.1 Encadrement par tutorat

La tutrice, le tuteur dirige l'étudiante, l'étudiant dans son cheminement d'apprentissage et notamment, l'aide à établir son programme d'études, à définir, s'il y a lieu, son projet de recherche et à l'assister dans les difficultés rencontrées au cours de ses études.

Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiante, l'étudiant et d'en aviser, au besoin, la direction du programme.

La procédure à suivre pour le choix d'une tutrice, d'un tuteur est définie par le comité de programme.

7.1.4.2 Encadrement par un comité

Le rôle des membres du comité d'encadrement consiste à assister la direction de recherche dans la supervision du travail de recherche de l'étudiante, l'étudiant.

Outre la direction de recherche, la composition du comité d'encadrement d'une étudiante, d'un étudiant est déterminée par le SCAE.

Les membres du comité d'encadrement ne peuvent pas faire partie du jury d'évaluation, sous réserve d'agir à titre de remplaçants de la direction de recherche conformément à l'article 7.3.2.1.1.

7.1.4.3 Encadrement par une direction de recherche

7.1.4.3.1 Rôle de la direction de recherche

La direction de recherche aide l'étudiante, l'étudiant à établir son programme d'études, à définir, s'il y a lieu, son projet de recherche et à l'assister dans les difficultés rencontrées au cours de ses études. Il lui incombe de guider l'étudiante, l'étudiant tout au long de son projet de recherche, de l'évaluer, d'autoriser le dépôt de son travail de recherche et de superviser les corrections exigées par un jury ou par le SCAE.

Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiante, l'étudiant et d'en aviser, au besoin, la direction du programme.

7.1.4.3.2 Procédure pour le choix d'une direction de recherche

À moins que le comité de programme n'en décide autrement, l'étudiante, l'étudiant doit faire approuver par le SCAE le choix de sa direction de recherche, après avoir obtenu son accord, au plus tard avant sa troisième inscription au programme si cette personne poursuit des études à temps complet ou, au plus tard, avant sa sixième inscription si elle poursuit des études à temps partiel.

Si l'étudiante, l'étudiant n'a pas fait approuver son choix dans le délai requis, le SCAE peut assujettir cette personne à des exigences particulières dans la poursuite de ses études pouvant mener jusqu'à son exclusion du programme.

Certains programmes peuvent exiger l'approbation de la direction de recherche avant la première inscription. Si l'étudiante, l'étudiant ne peut remplir cette obligation, le SCAE peut l'admettre conditionnellement et lui assigner une direction de recherche, mais cette assignation n'est valable que pour le trimestre suivant cette première inscription. Passé ce délai, le SCAE peut lui refuser l'admission définitive.

Les conditions d'encadrement des travaux de recherche font l'objet d'une entente entre l'étudiante, l'étudiant et sa direction de recherche.

Tout changement de direction de recherche est soumis à la même procédure.

En tout temps, jusqu'à l'obtention de son diplôme, l'étudiante, l'étudiant peut formuler une demande pour modifier son choix de directrice, directeur ou codirectrice, codirecteur de recherche pour tout motif jugé acceptable par le SCAE. Le SCAE autorise la modification lorsque l'intérêt de l'étudiante, l'étudiant est en cause. Si le changement est autorisé, l'étudiante, l'étudiant a trois mois pour faire approuver son nouveau choix de direction de recherche, selon la même procédure, à défaut de quoi, elle, il est exclu du programme.

7.1.4.4 Approbation du stage

L'étudiante, l'étudiant dont le programme comporte un ou plusieurs stages le ou les fait préalablement approuver selon la procédure en vigueur dans le programme.

Toute modification est soumise à la même procédure.

7.1.4.5 Approbation du sujet de recherche

À moins que le comité de programme n'en décide autrement, l'étudiante, l'étudiant doit faire approuver son sujet de recherche par le SCAE au plus tard avant sa troisième inscription au programme si cette personne poursuit des études à temps complet ou, au plus tard, avant sa sixième inscription si elle poursuit des études à temps partiel.

Le sujet de recherche d'une étudiante, d'un étudiant lui appartient tant que cette personne est inscrite au programme. La direction du programme doit aviser le Registrariat des sujets déposés.

Une étudiante, un étudiant qui n'a pas fait approuver son sujet de recherche dans les délais prescrits n'est plus autorisé à s'inscrire et, par conséquent, est exclu du programme à moins de dérogation exceptionnelle accordée par le SCAE. Celui-ci doit en informer le Registrariat.

Toute modification du sujet de recherche est soumise à la même procédure.

7.1.4.6 Exigences relatives à la rédaction du travail de recherche

7.1.4.6.1 Langue de rédaction

Tout travail de recherche doit être rédigé en français.

Exceptionnellement et sur recommandation de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche, l'étudiante, l'étudiant dont la langue maternelle est autre que le français peut être autorisé par le SCAE, lors de son admission ou au plus tard à la fin de la scolarité obligatoire, à rédiger son travail de recherche dans une autre langue.

La langue de rédaction autre que le français ne peut toutefois être autorisée que si l'encadrement de l'étudiante, l'étudiant et l'évaluation de ses travaux peuvent être assurés dans la langue choisie. Dans ce cas, le travail de recherche doit comprendre au moins une page titre et un résumé rédigés en français. Ce résumé présente les idées maîtresses et les conclusions du travail de recherche.

7.1.4.6.2 Support électronique

Dans le respect des normes adoptées par l'Université et, le cas échéant, par la Faculté, toute étudiante, tout étudiant peut être autorisé à produire un travail de recherche sur support électronique selon que la nature du travail de recherche le requiert.

Cette autorisation doit reposer sur le fait que la nature même du travail de recherche est mieux servie par l'utilisation d'un support électronique. La portée textuelle (y compris la page titre, la table des matières, le résumé, l'introduction et la conclusion) doit être déposée en format papier.

7.1.4.6.3 Autres règles

Dans tous les cas, les normes et les règles adoptées par la vice-rectrice, le vice-recteur et, le cas échéant, par le Conseil académique, pour la présentation des travaux de recherche, doivent être respectées.

7.1.4.7 Dépôt du travail de recherche

7.1.4.7.1 Conditions de dépôt

Pour pouvoir déposer son travail de recherche, l'étudiante, l'étudiant doit avoir terminé la scolarité obligatoire, avoir obtenu pour l'ensemble de celle-ci une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,70 sur 4,30 et avoir obtenu l'autorisation écrite de dépôt de sa tutrice, son tuteur ou de sa direction de recherche.

7.1.4.7.2 Refus de dépôt

Si l'autorisation de dépôt est refusée, l'étudiante, l'étudiant peut faire appel selon l'une ou l'autre des procédures suivantes :

a) soit demander à sa tutrice, son tuteur ou sa direction de recherche d'autoriser le dépôt sans que cette autorisation n'ait pour effet de lier ses signataires quant à l'évaluation ou aux recommandations qu'ils feront à titre de membres du jury d'évaluation;

b) soit saisir le SCAE du désaccord qui peut, après étude du dossier et avoir entendu les personnes concernées, ou bien assujettir l'étudiante, l'étudiant à certaines exigences particulières dans la poursuite de ses études selon les modalités prévues à l'article 10.3, ou bien autoriser le dépôt du travail de recherche malgré le refus de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche. Dans ce cas, la personne qui a refusé le dépôt peut continuer d'assumer ses fonctions;

c) soit saisir le SCAE d'une demande de changement de tutorat ou de direction de recherche dans la mesure où l'étudiante, l'étudiant a trouvé une nouvelle tutrice, un nouveau tuteur ou une nouvelle directrice de recherche, un nouveau directeur de recherche ou, le cas échéant, une nouvelle codirectrice de recherche, un nouveau codirecteur de recherche qui accepte ce rôle conformément à l'article 7.1.4.1 ou 7.1.4.3.1, selon le cas.

7.2 Disposition particulière pour la composition du jury et pour l'évaluation des rapport et essai

À moins de dispositions particulières adoptées par le SCAE pour un programme ou concentration ou spécialisation ou profil donné, la composition du jury et l'évaluation d'un rapport ou d'un essai s'effectuent en conformité avec l'article 6.6.

7.3 Dispositions particulières aux mémoires

7.3.1 Mémoire

Au titre de mémoire, les activités de recherche visées sont : le mémoire de recherche, le mémoire de création, le mémoire d'intervention ou de recherche-action. Le mémoire peut se présenter soit sous la forme traditionnelle d'une dissertation soit sous forme d'article(s). Chaque comité de programme détermine si le mémoire par article(s) est une formule acceptable dans le programme concerné et à quelles conditions elle l'est. Si le mémoire par article(s) est jugé acceptable, il doit être conforme aux Règles concernant un mémoire ou une thèse par article(s), telles qu'élaborées à l'Annexe 1.

En général, le mémoire est le résultat du travail d'une seule personne. Exceptionnellement, la doyenne, le doyen, sur recommandation du SCAE et de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche, peut autoriser des étudiantes, étudiants à présenter un mémoire collectif. En accord avec le SCAE, la doyenne, le doyen fixe alors les conditions à respecter dans l'élaboration et la rédaction des travaux et précise les modalités d'évaluation du mémoire.

Cette autorisation doit être obtenue dès l'approbation du sujet de recherche. Tout litige relatif à cette autorisation est d'abord tranché par le SCAE. Les Conseils académiques des Facultés se dotent d'une procédure de révision et toute personne concernée qui n'est pas satisfaite de la décision rendue par le SCAE peut en appeler à l'instance ainsi désignée. La décision prise à cette étape est finale et sans appel.

7.3.1.1 Mémoire de recherche

Le mémoire de recherche est un exposé écrit de travaux de recherche qui démontre la capacité d'analyse critique d'une personne et son aptitude à contribuer à l'évolution d'un domaine de recherche. En tant qu'activité majeure de formation de certains programmes de maîtrise, le mémoire de recherche doit aussi démontrer que l'étudiante, l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche.

7.3.1.2 Mémoire de création

Le mémoire de création consiste en la conception, la production et la diffusion d'une œuvre ou d'un travail équivalent, accompagné d'un texte de réflexion ou d'une élaboration théorique, selon les exigences propres à chaque programme. Ce texte écrit doit démontrer la capacité de l'étudiante, l'étudiant de mener une réflexion critique, de constituer un apport à l'étude des relations théorie-pratique et de contribuer à l'avancement des connaissances dans un champ reconnu, qu'il soit artistique, médiatique, littéraire ou autre.

Le comité de programme établit le pourcentage de l'évaluation qui sera consacré au texte écrit; en aucun cas, ce pourcentage ne peut être inférieur à trente pour cent (30 %).

7.3.1.3 Mémoire d'intervention ou de recherche-action

Le mémoire d'intervention ou de recherche-action consiste en la réalisation d'un projet ou d'une pratique rattachée à un espace social, économique, politique, culturel, artistique ou autre et commentée dans un texte écrit. Le mémoire d'intervention ou de recherche-action permet l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques dans des domaines divers et il combine l'acquisition des habiletés de recherche avec celles de l'intervention. Le texte écrit doit démontrer la capacité de l'étudiante, l'étudiant de mener une réflexion critique et doit contribuer à l'évolution d'un domaine d'intervention.

Le comité de programme établit le pourcentage de l'évaluation qui sera consacré au texte écrit; en aucun cas, ce pourcentage ne peut être inférieur à trente pour cent (30 %).

7.3.2 Évaluation du mémoire

7.3.2.1 Évaluation par le jury initial

7.3.2.1.1 Composition du jury

L'évaluation du mémoire est faite par un jury composé de trois personnes dont, le cas échéant, au plus une est choisie à l'extérieur de l'Université (membre externe). La personne externe à l'Université impliquée dans la codirection de recherche de l'étudiante, l'étudiant n'est pas considérée comme membre externe.

S'il y a une codirection de recherche, le jury doit être composé de quatre personnes. La directrice de recherche, le directeur de recherche et, le cas échéant, la codirectrice de recherche, le codirecteur de recherche font partie du jury, à moins d'un désistement de l'un ou l'autre. La direction de recherche de l'étudiante, l'étudiant n'a droit qu'à une seule recommandation et à une seule mention.

Le cas échéant, chaque personne composant la direction de recherche qui se désiste est remplacée par un membre du comité d'encadrement de l'étudiante, l'étudiant. À l'exception de la direction de recherche (ou, le cas échéant, de toute personne membre du comité d'encadrement la remplaçant), les membres du jury ne doivent pas avoir été impliqués dans le travail de recherche de l'étudiante, l'étudiant.

Les membres du jury d'évaluation d'un mémoire sont nommés avec diligence par la doyenne, le doyen, sur recommandation du SCAE. Pour établir sa recommandation, le SCAE n'est pas lié par les suggestions transmises par la direction de recherche mais doit tenir compte de l'opinion de celle-ci. Le SCAE doit s'assurer des qualifications de chaque membre déjà proposé ou qu'il propose et de sa disponibilité pour faire l'évaluation du mémoire selon les normes en vigueur et les échéances prévues.

Si le SCAE désire recommander une ou des personnes membres du jury qui ne sont pas des professeures, professeurs d'université, il doit obtenir l'autorisation préalable de la doyenne, du doyen. Cette demande d'autorisation doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet de la personne à nommer. Cette personne doit être titulaire d'au moins une maîtrise et faire preuve d'une production scientifique, artistique ou littéraire reconnue. Très exceptionnellement, la doyenne, le doyen pourra autoriser la nomination d'une personne non détentrice d'une maîtrise, à condition que cette personne ait fait preuve de réalisations professionnelles hors du commun.

7.3.2.1.2 Procédure

La direction du programme transmet à chaque membre du jury un exemplaire du mémoire ainsi que le formulaire d'évaluation en y précisant l'échéance pour la transmission de leur rapport d'évaluation, soit un mois. La direction du programme informe l'étudiante, l'étudiant de la composition du jury.

7.3.2.1.3 Confidentialité des évaluations

Toutes les évaluations sont confidentielles.

Le cas échéant et sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, seuls les commentaires des membres du jury sont transmis à l'étudiante, l'étudiant sans indication de l'auteure, l'auteur. Cependant, les évaluations comportant l'identité de chaque auteure, auteur sont accessibles à l'étudiante, l'étudiant lorsque la mention finale est enregistrée par le Registrariat. L'étudiante, l'étudiant qui désire prendre connaissance de ses évaluations doit présenter une demande écrite au Registrariat.

7.3.2.1.4 Éléments du rapport d'évaluation et types de recommandation

Le rapport de chaque évaluatrice, évaluateur comporte trois éléments : l'évaluation par une mention (excellent, très bien, bien, échec), les commentaires et l'une des recommandations suivantes :

- a) l'acceptation du mémoire, sans correction;
- b) l'acceptation du mémoire à condition que soient effectuées certaines corrections mineures, sous la responsabilité de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche.

Ces corrections doivent être effectuées dans un délai maximal de deux mois et déposées avec l'accord écrit de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche;

c) le retour du mémoire à l'étudiante, l'étudiant pour corrections majeures. Dans ce cas et suite à la décision prise en vertu de l'article 7.3.2.1.5, l'étudiante, l'étudiant a droit de présenter un nouveau texte une seule fois après corrections et ce, dans un délai maximal de six mois. Le texte ainsi corrigé doit être déposé avec l'autorisation écrite de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche. Ce texte est soumis à nouveau à l'évaluation de chaque membre du même jury qui ne pourra alors rendre qu'une recommandation d'acceptation (sans correction ou avec corrections mineures) ou qu'une recommandation de rejet sans droit de reprise, avec les commentaires justifiant la recommandation. Compte tenu de l'ampleur des corrections demandées, l'étudiante, l'étudiant doit se réinscrire à chacun des trimestres concernés et ce, rétroactivement au trimestre qui suit le dépôt de son mémoire. L'étudiante, l'étudiant qui n'effectue pas les corrections demandées à l'intérieur du délai imparti est exclu du programme et en est avisé par le Registrariat;

d) le rejet du mémoire sans droit de reprise, accompagné de la mention « Échec ». Dans ce cas, l'étudiante, l'étudiant est exclu du programme et en est avisé par le Registrariat.

Lorsqu'à l'évaluation du mémoire, un membre du jury constate une infraction de nature académique, elle, il doit, soit rejeter le mémoire sans droit de reprise au motif de commission d'une infraction de nature académique, soit aviser la présidente, le président du SCAE d'une infraction académique mineure nécessitant les corrections appropriées.

7.3.2.1.5 Décision du jury initial et procédure subséquente

Les recommandations des membres du jury initial doivent être unanimes quant à l'une des trois possibilités suivantes : acceptation (sans correction ou avec corrections mineures), retour (pour corrections majeures) ou rejet.

Le SCAE fait la synthèse des mentions et des commentaires des membres du jury. Une professeure, un professeur siégeant au SCAE et qui est nommé membre d'un jury d'évaluation ne peut pas participer à cet exercice. Cette personne doit, pour l'occasion, se faire remplacer par une autre professeure, un autre professeur ne faisant pas partie du comité d'encadrement de l'étudiante, l'étudiant.

Le SCAE transmet la synthèse des évaluations et les rapports des membres du jury à la doyenne, au doyen, pour approbation, qui la transmet à la direction du programme et au Registrariat. La direction du programme contacte l'étudiante, l'étudiant pour l'informer de la décision du jury et des corrections éventuelles à effectuer.

En cas de recommandations contradictoires des membres du jury, la présidente, le président du SCAE leur demande de se réunir dans le but d'en arriver à une décision unanime. Advenant l'impossibilité pour le jury initial d'en arriver à une décision unanime, la vice-rectrice, le vice-recteur constitue un deuxième jury, sur recommandation du SCAE et de la doyenne, du doyen.

7.3.2.2 Évaluation par un deuxième jury

Tous les articles relatifs à l'évaluation d'un mémoire s'appliquent dans le cas d'un deuxième jury, sauf pour les particularités et conditions spécifiques énoncées ci-après.

7.3.2.2.1 Composition et nomination des membres additionnels

Le deuxième jury est constitué par l'addition de deux nouveaux membres au jury initial. Les membres additionnels du deuxième jury sont nommés par la vice-rectrice, le vice-recteur, sur recommandation du SCAE et de la doyenne, du doyen, et ils reçoivent la même version du mémoire que celle qui fut soumise aux membres du jury initial. Si le jury initial ne comptait aucun membre externe, au moins un des membres additionnels doit être choisi à l'extérieur de l'Université ou à l'extérieur des établissements associés à un programme si l'étudiante, l'étudiant à évaluer appartient à un programme qui est offert par l'Université en collaboration avec d'autres établissements.

Aucun des membres additionnels ne doit avoir été impliqué dans le travail de recherche de l'étudiante, l'étudiant ni être membre du SCAE.

La présidence du jury doit être confiée à un membre qui a le statut de professeure régulière, professeur régulier à l'Université.

7.3.2.2.2 Décision du deuxième jury et procédure subséquente

Toute décision du deuxième jury est prise à la majorité et est finale et sans appel. La direction de recherche de l'étudiante, l'étudiant n'a droit qu'à une seule recommandation et qu'à une seule mention.

La décision du deuxième jury doit être l'une des suivantes :

a) acceptation, unanime ou majoritaire, du mémoire, sans correction ou avec corrections mineures;

b) retour, unanime ou majoritaire, du mémoire pour corrections majeures, uniquement lorsque le mémoire n'a pas déjà fait l'objet d'une demande de corrections majeures de la part du jury initial ou du deuxième jury, puisque l'étudiante, l'étudiant n'a droit de présenter un nouveau texte qu'une seule fois après y avoir effectué des corrections majeures. Si le texte corrigé n'est pas déposé à l'intérieur du délai imparti, l'étudiante, l'étudiant est exclu du programme et en est avisé par le Registrariat;

c) rejet, unanime ou majoritaire, du mémoire, accompagné de la mention « Échec ». Dans ce cas, l'étudiante, l'étudiant est exclu du programme et en est avisé par le Registrariat.

La direction du programme contacte l'étudiante, l'étudiant pour l'informer de la décision du jury et des corrections éventuelles à effectuer.

7.4 Diplomation

Lorsque le processus d'évaluation est terminé, la doyenne, le doyen transmet tout le dossier de l'étudiante, l'étudiant au Registrariat pour diplomation, conformément à l'article 9.10, et conservation au dossier officiel selon les normes en vigueur.